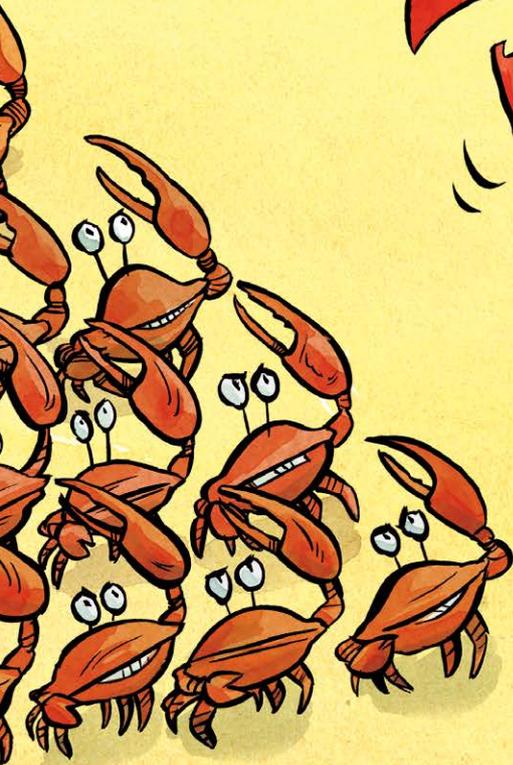


CO RE



DAVID ET GOLIATH!

Trois histoires vraies
Les tactiques des animaux
L'avocat des assassins

EDITORIAL



CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

Terrorisés par le géant nommé Goliath, les guerriers préfèrent se laisser humilier par lui plutôt que de l'affronter. Goliath les insulte, se moque d'eux et de leurs lois. Jusqu'à ce qu'arrive le berger David. Chétif mais intelligent, il gagne son combat contre le géant avec une simple fronde.

page 2

En tant qu'assurance protection juridique, nous nous retrouvons souvent dans la position de David. Quotidiennement, nous luttons pour défendre les droits de chacun, aussi «petit» soit-il et même si ses chances de l'emporter semblent compromises. C'est pourquoi nous avons choisi «David et Goliath» comme thème de cette édition de notre magazine CORE.

A la page 48, vous pourrez découvrir comment les David du règne animal se débarrassent de leurs prédateurs. A la page 20, l'avocat Thomas Fingerhuth vous explique pourquoi il est prêt à défendre des assassins. Et à la page 34, nos collaborateurs vous racontent un épisode de leur existence au cours duquel ils ont dû se battre contre un Goliath.

Nous vous souhaitons une excellente lecture – ainsi que beaucoup de courage et de lucidité pour relever les défis que nous réserve la vie.

Daniel Siegrist
CEO, Coop Protection Juridique SA



LE SKIPPER

Grâce à ses idées originales, Daniel Siegrist défend les droits des David de ce monde

Page 4



DANS LA TÊTE DU CRIMINEL

L'avocat Thomas Fingerhuth se bat pour les assassins et les violeurs, même lorsque tout les accuse

Page 20

IMPRESSUM

Editeur: Coop Protection Juridique SA **Responsables du projet:** Petra Huser, Sibylle Lanz, Coop Protection Juridique SA **Rédaction:** Matthias Mächler, www.diemagaziner.ch **Maquette/Réalisation:** Baldinger & Baldinger AG, Aarau **Production:** Christoph Zurfluh, www.diemagaziner.ch **Correction, impression et expédition:** Schwabe Druck, Bâle **Tirage:** 3 000 exemplaires **Parution:** une fois par an **Commandes:** Coop Protection juridique, Entfelderstrasse 2, Case postale 2502, CH-5001 Aarau, petra.huser@cooprecht.ch **Couverture:** Daniel Müller. Les informations sur les prestations de service et les produits publiées dans ce magazine ne constituent pas des offres au sens juridique du terme.

SOMMAIRE



PIÉGÉ PAR UN RADAR

Dans quelles situations d'urgence a-t-on le droit de faire un excès de vitesse?

Page 14



UN VIEUX BRISCARD SE SOUVIENT

Thomas Geitlinger est le plus ancien collaborateur de Coop Protection Juridique

Page 30



UNE SOLUTION ORIGINALE

Comment Raul Alves a retrouvé le chemin du travail

Page 40

CECI & CELA

Des anecdotes vécues chez Coop Protection Juridique

Page 10

CLAIR & NET

Quelques réponses à quelques questions juridiques

Page 26

NOS DAVID

Comment nos collaborateurs se battent

Page 34

FEEDBACK

«Merci d'être là»: Coop Protection Juridique et ses clients

Page 46

LES PETITS NE SE LAISSENT PAS FAIRE

Même dans le monde cruel des animaux, les Goliath n'ont parfois qu'à bien se tenir

Page 48

LA BATAILLE DU DÉPÔT DE GARANTIE

Qui doit payer quoi? Et un concours!

Page 52

10 QUESTIONS À: DELIA MAYER

La commissaire de la série «Tatort» répond à nos questions sur la criminalité et les lois

Page 58

MERCI À NOS PARTENAIRES

Pendant 40 ans, ils nous ont aidé à devenir N°1. Nous les aidons à proposer à leurs clients des prestations de qualité

Page 60





LE SKIPPER

En tant que CEO de Coop Protection Juridique, il mise sur des idées originales pour défendre les simples citoyens: Daniel Siegrist est heureux de jouer les David contre les Goliath de ce monde.

Texte: Matthias Mächler Photos: Lukas Lienhard



«J'ai un sixième sens pour la météo», dit Siegrist. Un don qu'il utilise pour piloter son entreprise.

Récemment, Daniel Siegrist a pris une bonne résolution: s'accorder plus de temps pour faire de la voile. Afin de l'aider à la tenir, nous lui proposons de le rencontrer sur les eaux du lac de Hallwil, tôt le matin, avant le travail. Mais lorsque nous arrivons sur place, il n'y a pas un souffle et le paysage baigne dans une atmosphère brumeuse quasi mystique. «Puisque nous sommes là, allons-y quand même», dit-il, «le silence nous fera du bien.»

FLAIRER LE VENT

Ses parents avaient un voilier sur le lac de Thoue et il a donc appris très tôt à connaître les éléments. Le vent et l'eau étaient ses alliés. Aujourd'hui encore, dès qu'il descend de voiture, c'est un réflexe: il scrute le ciel, examine le lac pour déceler les risées, flairer le vent et sait qu'il va pleuvoir bien avant la première goutte. «J'ai une sorte de sixième sens pour la météo», dit-il. Ce don d'anticipation lui a été très utile dans sa vie professionnelle. Il est du reste souvent considéré comme un visionnaire, quelqu'un qui, même s'il est profondément ancré dans le présent, met toujours le cap sur l'avenir. C'est donc en vrai capitaine qu'il préside aux destinées de Coop Protection Juridique depuis six ans.

Quel est son secret? Siegrist n'est pas du genre à s'autocongratuler ou à manier la langue de bois du marketing. Au beau milieu du lac, il éteint le moteur du bateau de location, bloque la barre et explique: «Je tiens à ce que les gens se comportent normalement au travail, qu'ils soient les mêmes que dans leur vie privée. Je ne comprends pas pourquoi ils sont

tellement nombreux à jouer un rôle. D'ailleurs, lorsqu'ils sont cadres, c'est fatal. Un jour ou l'autre, le masque tombe et ils ne sont plus crédibles. Or, sans crédibilité, il est impossible de diriger une équipe.»

Siegrist est sincère et direct. Il dit ce qu'il pense, quitte à être parfois un peu dur. Il avoue qu'il lui arrive d'être impatient. Et qu'il se montre exigeant avec ses collaborateurs afin d'être sûr de pouvoir assurer la pérennité de l'entreprise. Pourtant, lorsque l'on pose la question à celles et ceux qui travaillent avec lui, on apprend qu'il leur laisse beaucoup de liberté pour choisir le meilleur moyen d'atteindre les objectifs fixés, que l'atmosphère au bureau est chaleureuse, que chacun a le droit de s'exprimer et de faire des propositions, même quand elles sont inhabituelles.

DAVID ET GOLIATH

«De toute manière, il n'y a pas d'autre solution. Dans le monde globalisé des assurances, Coop Protection Juridique est un petit David qui doit affronter d'énormes Goliath. Comme David, nous devons être rapides et agiles. Si le travail était soumis à des règles trop rigides, ce serait impossible. Pour s'épanouir, les nouvelles idées ont besoin de liberté», précise-t-il.

Il y a trois ans, Coop Protection Juridique a par exemple créé un poste de «gestionnaire de l'innovation». Ce spécialiste a pour tâche d'identifier les évolutions de la société et les tendances à venir. «En ce moment, nous nous intéressons aux modes de vie probables en 2025», dit Siegrist.

«Quels modèles d'organisation du travail résisteront au temps? Quelles sont les technologies de demain? Y aura-t-il plus ou moins d'emplois à temps partiel?» Pour lui, il est clair que les salariés (et les consommateurs) pourront se montrer plus difficiles, car davantage d'entreprises se disputeront leurs faveurs, et que le marché des prestations juridiques va changer: «Les clients sont de plus en plus nombreux à vouloir tout faire en ligne. Mais en cas de pépin sérieux, ils veulent pouvoir parler à un juriste, les yeux dans les yeux. Nous devons concilier ces deux aspects et être encore plus proches de nos clients.»

LA PROTECTION JURIDIQUE SOULAGE

Pour Siegrist, ceci ne signifie en aucun cas qu'il faut séduire la clientèle avec des campagnes publicitaires tapageuses ou anxiogènes. Comme toutes les assurances, Coop Protection Juridique vit certes des craintes des êtres humains et c'est ainsi que lorsqu'il y a une poussée du chômage, le nombre d'assurés augmente. «Mais, pour moi, une assurance protection juridique est simplement censée soulager le client, lui apporter un confort. Grâce à nous, il a la certitude qu'en cas de problème, un expert compétent se chargera de chercher la meilleure solution possible sans se laisser submerger par les émotions.»

Chez Coop Protection Juridique, la solution trouvée est parfois peu conventionnelle, notamment dans les cas graves, existentiels. Depuis toujours, Siegrist s'intéresse en effet de très près à ces situations, qui l'ont motivé à étudier le droit. «Lorsque le destin porte un coup sévère à quelqu'un, je souffre avec lui.» C'est pourquoi Coop Protection Juridique a créé un mécanisme qui n'existait pas jusqu'ici. «En cas d'invalidité, au lieu d'intenter un procès que nous n'aurions aucune chance de gagner, nous travaillons avec un médecin conseil et recherchons des solutions alternatives. Le médecin évalue l'état de santé de notre client, puis nous allons voir son employeur afin qu'il lui trouve un autre poste. Ainsi, notre

DANIEL SIEGRIST

Né en 1959 dans le canton de Berne, Siegrist grandit à Thoune avec sa jeune sœur. Sa mère est femme au foyer et son père agent de la police judiciaire, ce qui explique pourquoi il décide d'étudier le droit. Il veut se spécialiser dans le droit pénal et devenir juge d'instruction. Mais il trouve un emploi à la Mobilière Suisse. Il y découvre le monde des assurances et en devient peu à peu un expert. Au sein du service des sinistres, il se prend aussi de passion pour l'informatique et la gestion d'entreprise. En 1993, il est recruté comme responsable du service juridique par Coop Protection Juridique, entreprise qu'il dirige depuis 2008.

Daniel Siegrist vit à Aarau avec son épouse et leurs deux enfants, âgés de 14 et 11 ans.

client a l'impression d'être utile, il a une mission et il gagne sa vie, ce qui vaut beaucoup mieux que de percevoir une rente souvent insuffisante ou, pire, d'être à la charge de sa famille.»

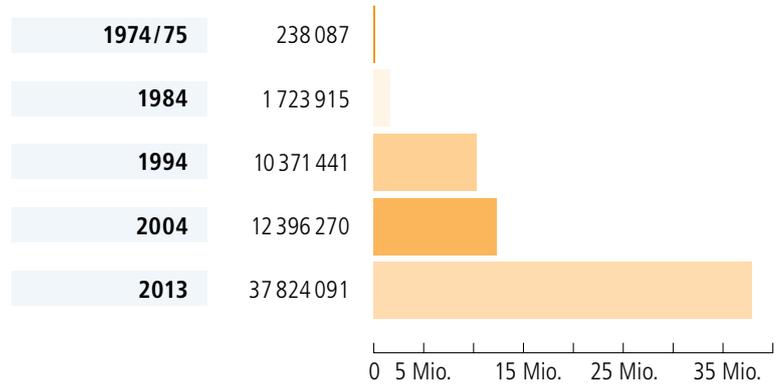
NAVIGATEUR UN JOUR ...

Peu à peu, les bancs de brouillard font place au soleil. Daniel Siegrist redémarre le moteur et pilote le voilier jusqu'au port, où il le gare avec une précision diabolique. Navigateur un jour, navigateur toujours. Avant de lui dire au revoir, nous lui demandons de nous parler de ses projets privés. Il rit: «La retraite n'est malheureusement plus très loin!»

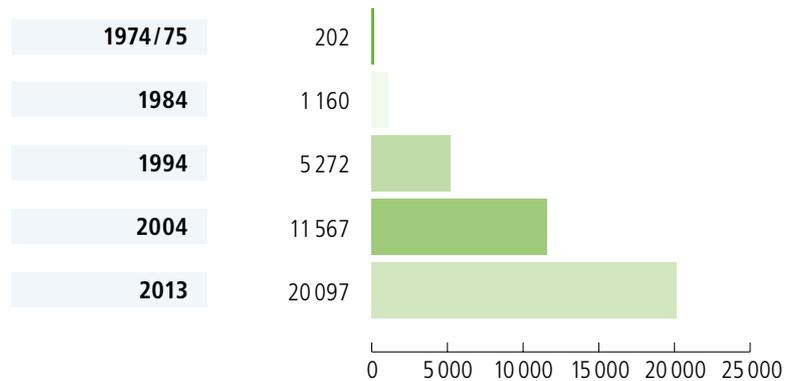
Ici aussi, il a une longueur d'avance sur son époque puisqu'il n'aura que 55 ans cette année. Mais nous n'y sommes pas encore. Avant la retraite, il a la ferme intention de mener à bien nombre de tâches passionnantes à la tête de son équipage. «Pour ce qui est de ma vie privée, elle est en train de changer car les enfants grandissent et n'ont plus autant besoin de nous au quotidien. Je vais donc m'accorder plus de temps, notamment pour faire de la voile. Enfin, s'il y a du vent ...»

60 collaborateurs – 20 000 cas traités

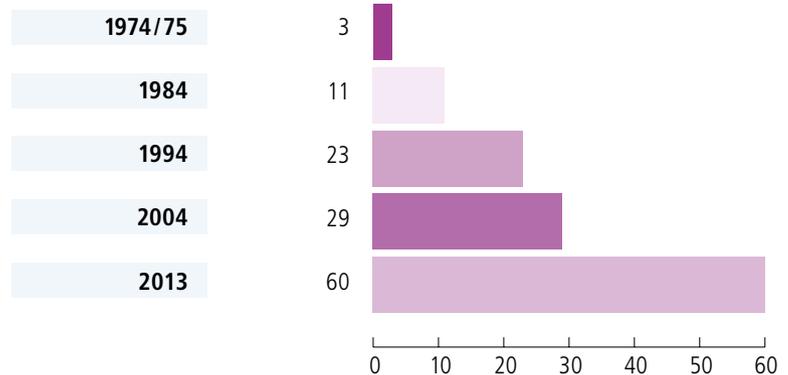
Même après 40 ans, la croissance de Coop Protection Juridique continue



Primes encaissées en CHF



Nombre de cas traités



Nombre de collaborateurs

COOP PROTECTION JURIDIQUE A 40 ANS: FLASHBACK

- 1974:** Le 12 mars, Coop Société coopérative d'assurances sur la vie (Coop Vie) et l'Union syndicale suisse fondent Coop Protection Juridique, dont les activités débutent le 1^{er} juillet à Aarau avec trois produits.
- 1977:** Coop Protection Juridique et Coop Suisse proposent une «Protection juridique privée et consommateur pour les membres de la coopérative Coop».
- 1979:** Coop Protection Juridique et le syndicat FCTA (vente, commerce, transports et alimentation) signent le premier contrat collectif. D'autres syndicats, organisations de travailleurs et associations professionnelles suivent.
- 1979:** Inauguration des bureaux de Lausanne.
- 1981:** Coop Protection Juridique lance la protection juridique combinée: une seule police pour la protection juridique circulation, privée et consommateur comprenant en outre de nouvelles prestations pour les victimes d'actes de violence.
- 1985:** Kurt Vogt succède à Fredy Wirz, le fondateur de Coop Protection Juridique, à la tête de l'entreprise.
- 1992:** Coop Protection Juridique commence à collaborer avec la caisse-maladie Helvetia (qui deviendra Helsana en 1997) et Helvetia Assurances.
- 1993:** Inauguration des bureaux de Bellinzona.
- 2000:** Coop Protection Juridique et Helsana fondent une filiale commune: Helsana Protection Juridique SA.
- 2001:** La coopérative Coop Vie devient une SA et est reprise par Nationale Suisse.
- 2008:** Daniel Siegrist succède à Kurt Vogt en tant que CEO.
- 2008:** Lancement de la protection juridique pour les PME.
- 2011:** Le magazine «K-Tipp» demande à 5 800 avocats de désigner l'assurance protection juridique offrant le meilleur service. Grâce à sa rapidité, à sa souplesse et à sa compétence, Coop Protection Juridique se classe première.
- 2014:** Coop Protection Juridique célèbre son 40^e anniversaire.



Coop Protection Juridique – tout simple- ment différente depuis 40 ans.

Coop Protection Juridique a été fondée le 12 mars 1974. A l'époque, seules trois personnes travaillaient dans les locaux du siège d'Aarau.

Depuis, Coop Protection Juridique est devenue «l'assurance protection juridique offrant le meilleur service à ses clients», comme l'a écrit le magazine «K-Tipp». L'entreprise emploie quelque 60 collaborateurs dans ses bureaux d'Aarau, de Lausanne et de Bellinzona.

Parfois, il se passe des choses étonnantes:
10 anecdotes vécues chez Coop Protection
Juridique (CPJ).

SIMPLE et EFFICACE

L'une de nos clientes demande à un magasin de réparer son ordinateur portable. Le vendeur refuse, arguant qu'il lui coûtera moins cher d'en racheter un. L'avocat de CPJ examine l'ordinateur, commande un nouveau clavier sur Internet et confie la réparation à son fournisseur informatique. Résultat: l'ordinateur fonctionne à nouveau et l'opération a coûté nettement moins cher qu'une procédure juridique.



page 10

Aïe!

Suite à notre demande de clarification, un client nous écrit:
«Je n'ai pas eu d'accident, mon orteil s'est cassé tout seul
avec le temps.»

C
E
I
&
C
E
I
A

MÊME LES SOURIS ONT DES BESOINS

L'un de nos clients découvre une souris dans sa cave. Le lendemain, elle fait ses besoins sur un tableau vieux de 200 ans dans la cave de son voisin. Celui-ci demande réparation à notre client, la souris venant de sa cave. Aussi bien les collaborateurs de CPJ que l'assurance responsabilité civile trouvent cela absurde. Le voisin finit par accepter nos arguments et renonce.



page 11

TOUS AU TRAVAIL

Un litige oppose l'un de nos clients et le gestionnaire de son immeuble car les doubles vitrages sont sales. Notre client nous appelle et nous lui donnons rendez-vous chez lui. Après un bref coup d'œil, le représentant du gestionnaire et l'avocat de CPJ décident de dévisser les fenêtres et de les nettoyer. Fin de la «procédure juridique».

LEÇON DE VOISINAGE

L'une de nos clientes retrouve régulièrement sur sa terrasse des déchets provenant de sa voisine du dessus. CPJ appelle la voisine en question et lui demande des explications. Réponse: «Quand on habite au rez-de-chaussée, il faut être prêt à accepter ça...»

ARCHIVES



L'une de nos clientes veut engager des poursuites contre un fabricant de perruques. Motif: la coupe et la couleur de sa moumoute ne lui conviennent pas et le fabricant refuse de la reprendre. Comme il lui est «impossible de garder cette horreur», notre cliente nous envoie sa perruque – qui est toujours conservée dans nos archives.

PAGE 12

PLEINS GAZ

Lors d'un séjour en Scandinavie, l'un de nos clients attrape une gastro-entérite et ne peut s'empêcher de «lâcher des gaz» tout au long du voyage. La famille assise derrière lui dans le car n'arrête pas de se plaindre. Notre client est très gêné, mais il a surtout peur que la famille en question lui demande des dommages-intérêts. Nous le rassurons et ses craintes s'envolent...

SALES BESTIOLES

Une cliente nous écrit: «J'ai bouché les fissures qu'il y avait sous les plinthes et maintenant, je n'ai plus de fourmis dans mon appartement. Il n'est pas impossible qu'elles aient migré chez mon voisin. Si jamais il m'en rend responsable, je vous préviens que je ferai appel à vous.»



GUERRE FROIDE

Une «cliente» nous téléphone et nous dit qu'elle ne peut pas nous indiquer le motif de son appel car les services secrets russes ont mis sa ligne suvr écoute. Nous lui suggérons donc de nous écrire. Elle nous répond: «Ce serait encore beaucoup plus dangereux!» Et elle raccroche.

CHEVEUX AU VENT

L'une de nos clientes nous envoie une touffe de cheveux de sa voisine par la poste. Quand elle fait le ménage, celle-ci dépose en effet ses cheveux mêlés de poussière sur son balcon et les laisse s'envoler, si bien qu'ils atterrissent sur le balcon d'à côté. CPJ prend les choses en main. Depuis, la voisine jette ses cheveux à la poubelle.



Nicole Althaus est auteure, chroniqueuse et membre de la rédaction en chef de l'hebdomadaire «NZZ am Sonntag». Elle est à l'origine de la création du «Mamablog» sur tagesanzeiger.ch et a dirigé le magazine «wir eltern» ces quatre dernières années.

C'EST MOI QUI DÉCIDE

A la maison, c'est moi qui décide. Du moins quand je suis seule avec les enfants. Et cela me convient parfaitement. Mais récemment, j'ai un petit souci: ma fille est devenue muette. Les seuls mots qu'elle utilise sont ceux qu'elle écrit à sa copine quand elle chate avec elle. A croire qu'ils sont rationnés. Je me console comme je peux. Je me dis que c'est normal, que c'est l'adolescence qui veut ça. Pourtant, je suis mal à l'aise. Cela me rappelle l'époque où, à la crèche, tous les enfants disaient «Mamaan» et qu'elle se taisait obstinément, comme si l'acquisition de la parole était facultative.

Ces derniers temps, les choses empirent. J'ai l'impression que ma gentille petite fille a décidé de prendre un peu trop à la lettre le «tu n'as rien à dire» que je lui lance parfois et qu'elle pense que le mutisme est une révolte subversive contre la domination des adultes.

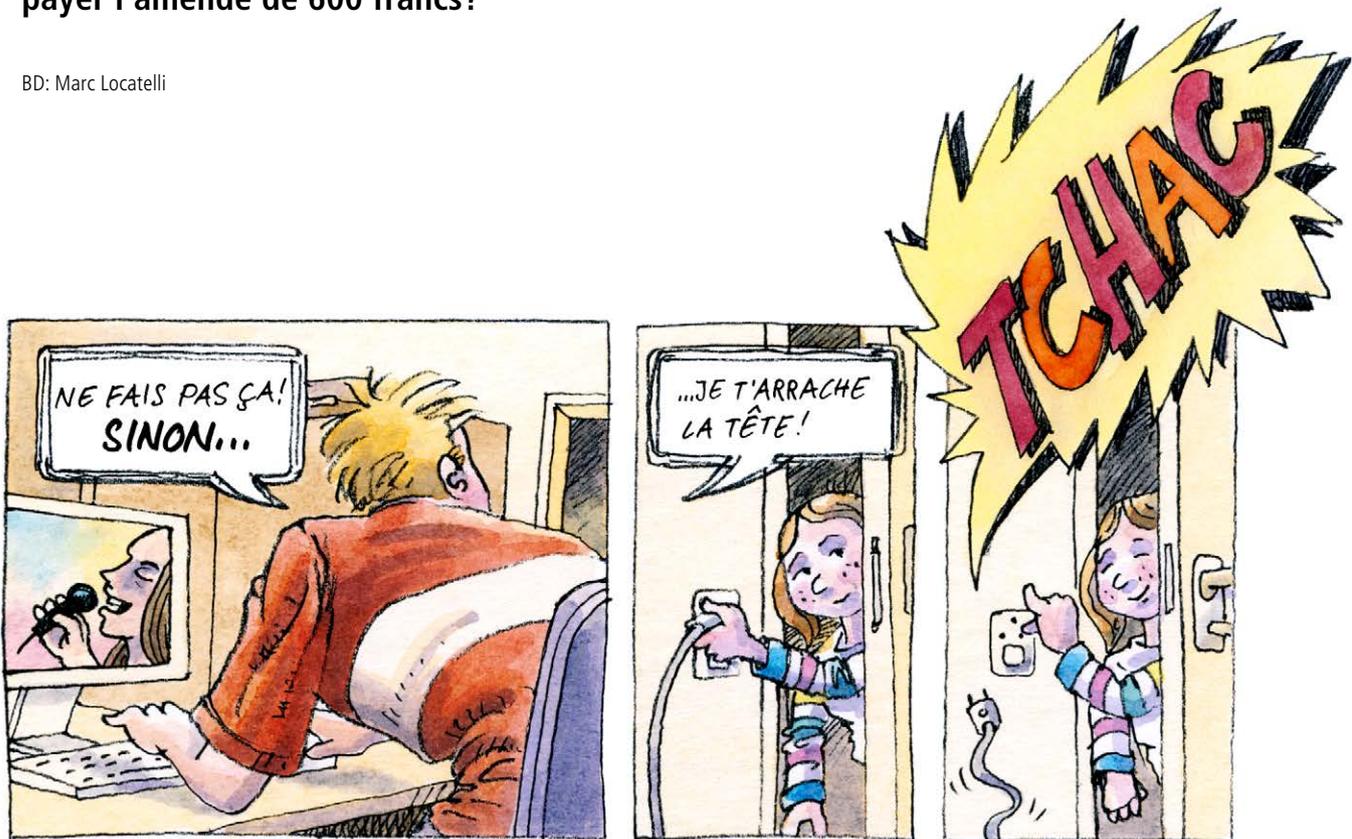
Il va de soi que je fais tout pour communiquer avec elle. Je lui susurre: «Trésor, ce que tu fais après l'école m'intéresse beaucoup.» Mais la demoiselle plisse le front et n'émet pas un son. Seuls ses yeux parlent un langage clair. Ils disent: «Tu m'énerves!» Un soir, je m'assieds sur le bord de son lit et je tente une dernière fois d'engager la conversation: «Tu n'as rien à me dire?» «Non», rétorque-t-elle, «enfin si: est-ce que je peux mettre ta blouse bleue demain?» J'opine de la tête, trop contente qu'elle ait prononcé une phrase complète. Avant de me demander si c'est toujours bien moi qui décide...

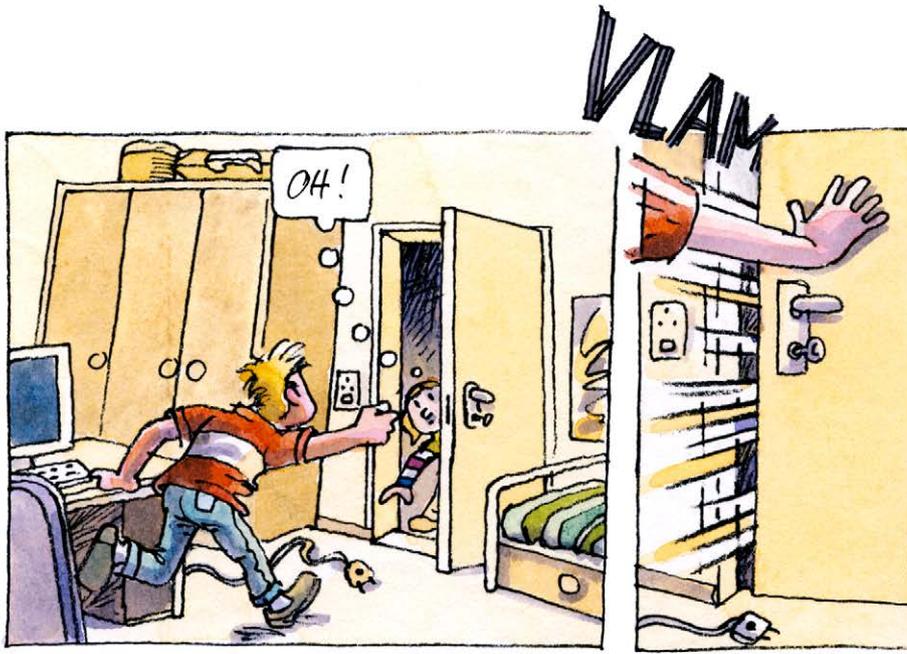
PIÉGÉ PAR UN RADAR

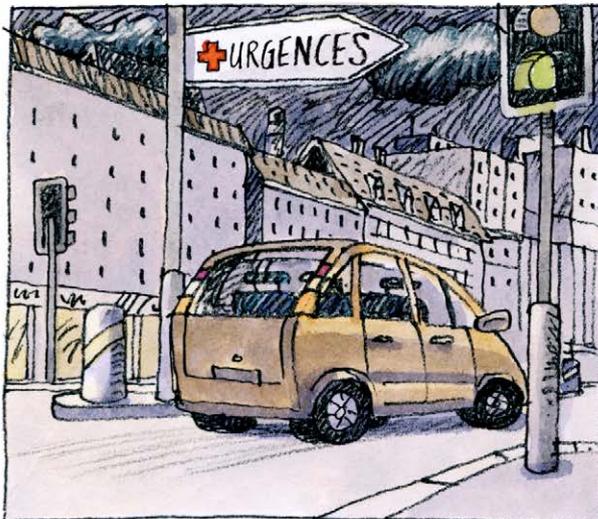
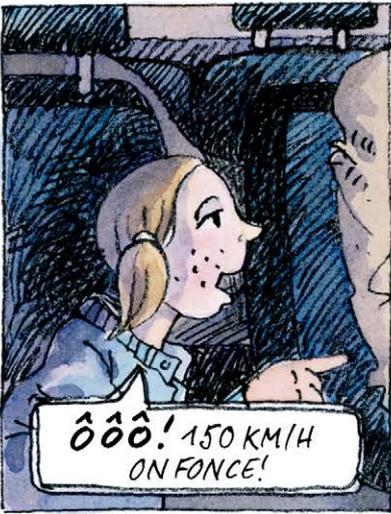
Craignant pour la vie de son fils, un père de famille se fait flasher alors qu'il est en route pour l'hôpital. Doit-il payer l'amende de 600 francs?

page 14

BD: Marc Locatelli









RACONTEZ-MOI EXACTEMENT CE QUI S'EST PASSÉ.

45 MINUTES PLUS TARD.



JE VOUS RASSURE, TOM N'A RIEN DE GRAVE. MAIS IL DOIT ABSOLUMENT SE REPOSER.

2 SEMAINES PLUS TARD.

UNE LETTRE DE LA POLICE?

QUOI?!
UNE AMENDE DE 600.-!



C'EST QUAND ON A AMENÉ TOM À L'HÔPITAL. ON A FAIT UN EXCÈS DE VITESSE: 150 KM/H AU LIEU DE 120!



JE REFUSE DE PAYER CETTE AMENDE.



ON VA DEMANDER À COOP PROTECTION JURIDIQUE DE NOUS AIDER!

OUI, JE VAIS LES APPELER.

... LA DAME DE L'HÔPITAL NOUS AVAIT DIT DE NOUS DÉPÊCHER. IL N'Y AVAIT PRESQUE PAS DE TRAFIC. ET TOM N'ARRÊTAIT PAS DE GÉMIR.



OKAY! IL FAUT DÉPOSER UN RECOURS DANS LES 10 JOURS.



POUR LES RAISONS ÉVOQUÉES, NOUS ALLONS CONTESTER CETTE AMENDE. NOUS AVONS BESOIN D'UNE PROLONGATION DU DÉLAI.



JE COMPRENS...
HMM...
LA PROLONGATION DU DÉLAI A ÉTÉ ACCEPTÉE.



MERCI BIEN.



14 JOURS PLUS TARD.



page 18



RENDS-MOI LA TÉLÉ-
COMMANDE! SINON...



EXCÈS DE VITESSE EN CAS D'URGENCE

UN CAS POUR COOP PROTECTION JURIDIQUE

Le problème: même dans une situation comme celle-ci, un excès de vitesse peut être sanctionné. Tom a eu de la chance. Après quelques jours de repos pour soigner son mal de tête, il était guéri. Et ses parents? Eux aussi ont eu de la chance puisque l'amende a été annulée. Mais n'allons pas trop vite...

Les parents de Tom étaient désemparés. Que faire de cette amende «injustifiée» de 600 francs? Ils appelèrent Coop Protection Juridique et on leur passa sur-le-champ un spécialiste des questions routières. Pour commencer, il leur demanda de lui expliquer point par point ce qui s'était passé. Et il constata qu'il allait être difficile de contester cette amende. Car lorsque la méthode de mesure d'un excès de vitesse ne peut pas être mise en cause d'un point de vue formel, les possibilités de recours sont minimales.

A la recherche d'une solution, il se demanda s'il ne pouvait pas malgré tout plaider la situation d'urgence. Ce concept existe, mais il faut bien le connaître.

Lorsque des personnes se trouvent dans une situation de réel danger et qu'elles n'ont pas d'autre moyen d'y échapper, une infraction au code de la route peut être excusée. Mais le magistrat tient compte de différents facteurs, dont ceux-ci: mise en danger ou non des autres usagers de la route, ampleur de l'excès de vitesse, type de route, densité de la circulation et heure de l'infraction. Son verdict dépend donc des circonstances.

Les autorités pénales déterminent seules si l'urgence est réelle ou non.

Dans le cas qui nous intéresse, le juriste de Coop Protection Juridique fit valoir qu'en commettant un excès de vitesse de 26 km/h à 22h20 sur une autoroute, alors qu'il n'y avait que peu de trafic, le père de Tom ne mettait pas en danger les autres usagers de la route et que, vu la situation d'urgence, l'infraction pouvait être excusée. Le magistrat lui donna raison.

Pendant, il faut savoir que les autorités pénales ne reconnaissent que très rarement la situation d'urgence. C'est pourquoi, dans un tel cas, Coop Protection Juridique invite tous les automobilistes à appeler immédiatement une ambulance plutôt que de prendre eux-mêmes le volant. Ceci leur permettra d'éviter qu'aux maux de tête du blessé ne vienne s'ajouter une amende bien salée ou un retrait de permis.



Roman Schlatter

Juriste et médiateur,
Coop Protection Juridique



«JE ME GLISSE DANS LA TÊTE DU CRIMINEL»

L'avocat Thomas Fingerhuth défend des assassins et des violeurs. Par conviction. Même si son entourage a parfois du mal à le comprendre.

Interview: Andrea Schafroth Photos: Roland Tännler



Monsieur Fingerhuth, vous défendez une mère qui a étouffé ses jumeaux, un homme qui a tiré sur sa femme, un éducateur qui a commis des abus sexuels. Est-ce que, pendant les procès, vous arrivez à dormir?

Oui, presque toujours. Si je me laissais submerger par mes émotions, ce ne serait pas très professionnel.

Un avocat doit porter sur les faits le regard objectif d'un spécialiste et les présenter de manière neutre à son client, qu'il en soit l'auteur ou la victime.

Dans des affaires retentissantes comme celle des «jumeaux de Horgen», tout le monde est choqué. A l'époque, ma fille de 17 ans m'a demandé:

«Comment peut-on serrer la main de cette femme?» Comment faites-vous pour lui serrer la main?

En adoptant un point de vue différent et en ne me laissant pas horrifier par l'horreur. Je commence par étudier le dossier en le considérant comme une affaire judiciaire quelconque et en tenant compte de ses aspects formels. Puis je rencontre la personne et m'intéresse à l'être humain qui se cache derrière l'assassin.

Est-ce qu'en privé, vous êtes aussi comme ça? Froid et analytique?

(Eclate de rire) Pas du tout! Je ne peux pas regarder un film sans rire ou pleurer. Je suis très émotif. Mais je sais que je n'ai pas le droit de l'être dans mon travail.

Tout à l'heure, vous m'avez dit que parfois, vous n'arrivez pas à trouver le sommeil?

Oui, il arrive qu'un cas me touche plus qu'un autre. Par exemple celui de cet homme qui buvait comme un trou, qui avait perdu son job et qui battait sa fille de deux ans presque tous les jours.

Quelle différence avec cette mère qui a tenu bon pendant de longues minutes pour étouffer ses jumeaux avec un coussin?

Je ne sais pas. (Silence) Il y avait tellement de détresse. L'enfant subissait cette torture sans pouvoir se défendre. Désespérée, sa mère n'entreprenait rien. A la fin, il fallait nourrir

la petite avec une paille, tellement son visage était déformé. Les radios ont montré que presque tous les os de son corps avaient déjà subi une fracture.

Pourquoi vous infligez-vous cela? Pourquoi acceptez-vous de telles affaires?

Je ne contacte pas les autorités judiciaires afin qu'elles me confient telle ou telle affaire. Cette mère de Horgen m'a appelé depuis sa prison pour me demander de la défendre. Parfois, je suis aussi commis d'office. Et la plupart du temps, je m'occupe de délits économiques banals ou d'affaires de stupéfiants dont personne n'entend parler.

Oui, mais vous pourriez refuser certaines affaires. Vous considérez-vous comme un David qui doit affronter le Goliath du jugement populaire et qui, ce faisant, va bénéficier d'une couverture médiatique?

Non, car de telles affaires sont épuisantes. Il faut s'intéresser de très près au client, mais sans jamais s'attacher à lui. Ce n'est pas facile de résister à ses sentiments. Parfois, je me dis effectivement que je devrais refuser certaines affaires.

Pourquoi ne le faites-vous pas? Vous êtes fasciné par le mal?

Ce ne sont pas les actes qui me fascinent, mais les histoires qu'ils dissimulent. J'essaie de comprendre comment quelqu'un peut commettre l'irréparable. En tant qu'avocat pénaliste, je me glisse dans le cerveau de mon client. Si je veux appréhender ce qui s'est passé dans sa tête, je dois tout savoir de lui. Et lors du procès, je dois trouver les mots justes pour rendre plus compréhensible cet acte inconcevable, afin que ceux

Ce ne sont pas les actes qui me fascinent, mais les histoires qu'ils dissimulent.

LES JUMEaux ASSASSINÉS DE HORGEN

En 2007, à la veille de Noël, Bianca G. étouffe ses jumeaux de sept ans pendant leur sommeil. Mais ce n'est qu'en décembre 2012 qu'elle avoue devant le tribunal de Horgen les avoir assassinés, tout comme son premier bébé. Elle est condamnée à la perpétuité en première et en deuxième instance. Son avocat Thomas Fingerhuth a saisi le Tribunal fédéral. Il espère que sa peine sera commuée en internement avec thérapie intensive.

qui le juge prononcent une peine raisonnable.

Pourquoi devrait-on se montrer compréhensif à l'égard de quelqu'un qui tue ses enfants et tenter d'adoucir sa peine? N'est-ce pas insultant pour les victimes?

Il ne faut jamais juger sous l'emprise de l'émotion. Pour déterminer la peine juste, le juge doit connaître les tenants et les aboutissants de l'affaire et comprendre les circonstances de l'acte. C'est à cela que sert la confrontation entre le procureur et l'avocat, qui s'affrontent à armes égales. Sans bonne défense, il n'y a pas de verdict juste.

Pourtant, dans les cas extrêmes, le tribunal suit généralement le procureur et vous perdez le procès. Pourquoi les accusés font-ils encore appel à vous? Parfois, je me le demande aussi. Cependant, dans les cas où les preuves sont irréfutables, l'accusé n'espère généralement pas bénéficier d'un verdict plus clément. Il tente avant tout de sauver ce qui peut l'être. Il choisit un avocat en qui il a confiance, car il sait qu'il va tout lui dire, se mettre à nu. C'est un processus thérapeutique. Dans le cas de l'infanticide de Horgen, nous avons perdu. Mais je suis convaincu que le procès a apporté quelque chose d'important à l'accusée, ne serait-ce que parce qu'il lui a permis de passer aux aveux.

Vous aimez perdre?

Pas du tout! C'est très frustrant d'enchaîner les défaites.

Si vous aviez réussi à innocenter cette femme, auriez-vous supporté la culpabilité d'avoir fait libérer une mère infanticide?

Oui, car, cela aurait voulu dire que je n'avais pas la certitude de sa culpabilité, que les preuves étaient insuffisantes. En fait, j'ai plus de mal à vivre avec l'idée qu'un innocent a été condamné à tort. Il arrive en effet qu'une personne s'accuse d'un crime qu'elle n'a pas commis. Je préfère savoir un coupable en liberté plutôt qu'un innocent en prison.

Cette affirmation risque de déplaire. Notre société a plutôt tendance à exiger le risque zéro et une meilleure protection des victimes.

Notre système a pour principe «in dubio pro reo», le doute profite à l'accusé. Si la société veut enfermer tout le monde, qu'elle le fasse. Mais elle doit d'abord changer les règles.

Et cela ne vous dérangerait pas?

Si, bien sûr, ce serait terrible. Une société sans risque n'est plus libre. On n'interdit pas non plus la circulation automobile, alors qu'elle fait beaucoup plus de morts que les actes de violence.

Vous avez trois enfants adolescents. Vous demandent-ils parfois pourquoi vous défendez des «monstres»?

Ils ont grandi avec ça, ils trouvent ça normal. Je leur raconte les affaires dont je m'occupe à dose homéopathique afin qu'ils soient préparés lorsque les médias se déchaîneront.

Et comment réagissent vos amis?

Ils essayent d'éviter les sujets qui fâchent. L'opinion publique me considère souvent comme le «bad guy» qui pactise avec les parents infanticides. Certains de mes amis ont du mal à accepter que je joue ce rôle.

Mais en tant que David affrontant le Goliath de l'opinion publique, vous vous en accommodez?

A vrai dire, je préfère quand on me félicite. Mais je n'aime pas les voies toutes tracées. Je trouve qu'on se limite quand on pense trop schématiquement. Je dis par exemple à mes enfants: «Les lieux alternatifs, c'est très bien. Mais apprenez aussi à être à l'aise dans les grands restaurants.»

Là, on a vraiment l'impression d'entendre l'avocat des beaux quartiers qui aime bien jouer les anticonformistes.

Alors prenons un autre exemple. Parfois, des gens me disent qu'ils ne vont que dans les cinémas d'art et d'essai, que la programmation des multiplexes est trop mainstream. Ou le contraire. Personnellement, je trouve ça idiot. On n'est pas obligé de tout aimer. Mais il serait dommage de voir le monde avec des œillères.



THOMAS FINGERHUTH

Agé de 51 ans, l'avocat pénaliste

Thomas Fingerhuth s'est fait connaître en défendant des assassins lors de procès très médiatisés.

Il a deux fils et une fille. Il aime les contrastes et fait la navette entre des univers très différents: il vit dans les beaux quartiers des bords du lac de Zurich, mais son cabinet est situé dans un quartier très populaire; il possède une Porsche, mais adore sa Mini.

CL

AI

R

N

E

T

&

page 26

Quelques réponses à quelques questions juridiques

AI-JE LE DROIT DE MANGER LA BONNE TRESSE CHAUDE DE LA COOP AVANT DE LA PAYER?

D'un point de vue juridique, le produit disposé sur un présentoir est une offre et, en le plaçant dans votre caddie, vous l'acceptez. Mais avant d'être payée, la marchandise qui est désormais en votre possession n'est pas encore votre propriété. Tant que vous n'avez pas rempli vos obligations en la payant, la tresse appartient donc au magasin. **Si on interprète les textes de manière très stricte, la réponse est donc: non.**





MON VOISIN A-T-IL LE DROIT D'ASPERGER MON CHAT POUR LE CHASSER DE SON JARDIN?

On ne peut pas exiger du propriétaire d'un chat qu'il le surveille jour et nuit et il arrive donc fréquemment que celui-ci pénètre sur des propriétés privées. Votre voisin doit tolérer cette perturbation tant qu'elle est acceptable et les mesures qu'il prend pour chasser votre matou doivent être conformes à la loi sur la protection des animaux. **Jeter un peu d'eau sur un chat est tolérable. Mais il est interdit de lui lancer des pierres, car cela pourrait le faire souffrir.**

LES PNEUS D'ÉTÉ SONT-ILS AUTORISÉS EN HIVER?

La loi dit juste que le véhicule doit être en état de fonctionnement, de manière à ce que le conducteur puisse le maîtriser quelle que soit la météo. Lorsqu'un automobiliste est (co)responsable d'un accident sur une route enneigée alors que sa voiture est équipée de pneus d'été, **son assurance peut donc réduire ses prestations ou exiger un remboursement et il risque même une amende ou un retrait de permis.**

J'AI TROUVÉ CINQ FRANCS DANS UN CHANGEUR DE MONNAIE. EST-CE QUE JE PEUX LES GARDER?

Non. On applique ici le principe selon lequel «la maison ne perd rien» et vous devez donc rendre tout ce que vous trouvez au propriétaire de l'entreprise ou à la personne chargée de la surveillance. **En tant que «trouveur», c'est votre obligation et vous n'avez pas droit à une récompense.**

AI-JE LE DROIT DE POSER MA SER- VIETTE SUR UNE CHAISE LONGUE DE L'HÔTEL POUR LA RÉSERVER SANS L'OCCUPER TOUT DE SUITE?

Seulement si vous louez cette chaise longue officiellement auprès de l'hôtel. Sinon, vous n'en avez pas le droit. **Les autres clients peuvent donc enlever votre serviette et s'installer sur «votre» chaise longue.** Souvent, le personnel de l'hôtel s'en charge lui-même afin d'éviter tout conflit entre les clients.

JE FAIS LA QUEUE
POUR PAYER ET
LA CAISSE D'À
CÔTÉ OUVRE. AI-
JE LE DROIT DE
CHANGER
DE CAISSE
ET DE DÉPASSER
AINSI CEUX QUI
ÉTAIENT DEVANT
MOI?



On pourrait considérer qu'en vous présentant à la caisse, vous vous apprêtez à accepter un contrat de vente et que le changement de caisse implique un changement de vendeur qui pourrait menacer la conclusion de ce contrat. Mais ce n'est pas le cas: vous en avez le droit mais c'est très incorrect, voire franchement malpoli.

QU'EST-CE QUE JE RISQUE SI JE ME GARE MALGRÉ LA PRÉSENCE D'UN ÉCRITEAU «PRIVÉ - STATIONNEMENT INTERDIT» QUE LE PROPRIÉTAIRE A CONFECTIONNÉ LUI-MÊME?



La police ne s'occupe pas des sites privés. Et les particuliers n'ont **pas le droit de donner des amendes**. Vous risquez donc une contravention uniquement si le propriétaire a réussi à obtenir le placement d'un panneau d'interdiction de stationner officiel – qui coûte généralement plus de 1 000 francs.

AI-JE LE DROIT DE NOURRIR LE CHAT DE MA VOISINE QUAND IL ME REND VISITE?

Le chat étant la propriété de votre voisine, elle seule a le droit de décider ce qu'il mange. **Sans son autorisation, il vous est donc interdit de le nourrir**. Si vous le faites quand même et que le chat tombe malade à cause de ce que vous lui avez donné (par exemple parce que la nourriture était avariée ou parce que l'animal ne la tolère pas), vous pouvez être rendu responsable de sa maladie.



AI-JE LE DROIT DE JARDINER LE DIMANCHE?

En Suisse, seuls les travaux jardiniers ne faisant pas de bruit sont autorisés le dimanche. Il est donc interdit d'utiliser une tondeuse. La semaine, le jardinage est permis entre 8 et 12 heures et entre 13 et 20 heures. Le midi, il est interdit de faire du bruit.

AI-JE LE DROIT DE FAIRE ENLEVER UNE VOITURE GARÉE SUR MA PROPRIÉTÉ PRIVÉE?

Nous vous conseillons de ne pas vous montrer trop intransigeant et de bien réfléchir avant de faire enlever une voiture. Si, après coup, cet enlèvement est considéré comme une mesure disproportionnée (par exemple parce qu'il vous aurait été facile de contacter l'automobiliste), **vous risquez de devoir payer vous-même les frais engendrés.**

AI-JE LE DROIT DE ME PROMENER TOUT NU, DE ME BAIENER NU DANS UN LAC OU DE BRONZER NU SUR MA TERRASSE?

Le droit de se promener, de se baigner ou de bronzer tout nu sont des libertés individuelles. **Mais les cantons suisses ont la possibilité d'interdire ces activités pour des raisons de «protection des mœurs dans l'espace public» et de donner une amende aux contrevenants.** Dans les piscines publiques, c'est le règlement intérieur qui s'applique. Sur les terrains privés comme les jardins ou les terrasses, il est permis de faire bronzette dans le plus simple appareil – sauf si vous vous exhibez au point de retomber sous le coup des interdictions cantonales susmentionnées.



AI-JE LE DROIT DE FAIRE UNE PAUSE PIPI SUR LA BANDE D'ARRÊT D'URGENCE?

Comme son nom l'indique, un arrêt sur cette bande n'est autorisé qu'en cas d'urgence (panne, contrôle de la cargaison, aide apportée à des personnes accidentées, problème physique subit...). Le besoin de faire pipi n'est pas considéré comme une urgence car il n'est pas subit. **Dès que vous ressentez le besoin d'aller aux toilettes, vous devez donc vous arrêter sur une aire de repos.**

UN VIEUX BRISCARD SE SOUVIENT

Coop Protection Juridique célèbre son 40^e anniversaire. Et son plus ancien collaborateur s'appelle Thomas Geitlinger. Responsable de la gestion du marché, il travaille pour notre entreprise depuis 32 ans.

Texte: Matthias Mächler Photos: Samuel Wimmer

«Nous n'avions que peu d'argent, mais nous étions euphoriques.»

Tout commence par une offre d'emploi lapidaire: «Cherchons secrétaire». Thomas Geitlinger n'hésite pas longtemps. Nous sommes en 1982, il a 22 ans, il a fait une école de commerce et a été fourrier dans l'armée. Maintenant, il veut gagner sa vie et il n'y a pas énormément de jobs. Il se dit: «Je ne suis pas secrétaire, mais ça ne doit pas être si difficile que ça.» Il se présente donc chez Coop Protection Juridique. «Je ne savais même pas ce qu'était une assurance protection juridique», avoue-t-il. Avant d'ajouter en souriant: «Je ne pensais vraiment pas rester dans l'entreprise 32 ans.»

A l'époque, il rêvait de suivre les cours d'une école hôtelière. Il s'imaginait partir à la découverte du vaste monde et rencontrer des gens intéressants sur tous les continents. Mais le destin en a décidé autrement. Fredy Wirz, fondateur et directeur de Coop Protection Juridique, l'embauche. Il trouve ce jeune homme fort sympathique et apprécie sa motivation et son autonomie. Geitlinger est enthousiaste lui aussi. Il admire la passion de son patron, sa sensibilité pour les gens simples et il est heureux de travailler pour une entreprise qui en est encore à ses débuts. Il comprend qu'ici, il va pouvoir faire bouger les choses, avoir un impact sur l'avenir.

«L'équipement était très rudimentaire», dit-il. «Au début, il n'y avait même pas de photocopieuse. Pour informer le conseil d'administration, nous reproduisions les documents avec une polycopieuse à alcool.» Il n'y avait pas non plus d'ordinateur. Un jour, il s'en achète un avec son argent de poche et le place sur son bureau sans rien demander à personne.

BRICOLAGE À TOUS LES ÉTAGES

Fredy Wirz n'a rien contre, bien au contraire, car la société n'a que très peu de liquidités. Les collaborateurs sont donc obligés d'improviser. Wirz lui-même réalise par exemple une présentation audiovisuelle de l'entreprise avec une vieille boîte, des films transparents, une ampoule pour la rétroprojection et une cassette audio relativement professionnelle pour le commentaire. Comme, faute de moyens, celui-ci n'existe qu'en allemand, une employée se charge de le traduire et de l'enregistrer elle-même sur une deuxième cassette. «Nous n'avions que peu d'argent, mais nous étions euphoriques», souligne Geitlinger, «car tout était à faire.»

En 1986, Kurt Vogt succède à Fredy Wirz à la tête de l'entreprise. «Dès lors, les choses ont changé», explique Geitlinger, «nous sommes devenus plus professionnels et l'atmosphère plus formelle. Vogt avait un immense réseau et personne ne lui résistait, il était têtue et ne reculait devant rien. S'il avait aperçu le président de la Confédération Didier Burkhalter dans un restaurant, il l'aurait abordé et lui aurait proposé un deal.» En 2008, Vogt prend sa retraite et Daniel Siegrist le remplace en tant

que CEO. Entre-temps, Geitlinger est devenu membre de la direction. La nomination de Siegrist l'enchanté, car il le connaît depuis une éternité. A une époque, ils habitaient juste l'un à côté de l'autre et Geitlinger était avec Siegrist le soir où ce dernier a rencontré sa future épouse dans une discothèque pragoise.

«Nous nous apprécions et nous respectons», dit Geitlinger, «même si nous sommes très différents. Ou peut-être grâce à ça.» Siegrist est silencieux, réfléchi, parfois un peu sévère. Geitlinger est joyeux, il adore travailler en équipe et il accorde tellement d'importance à l'échange personnel qu'il interdit à ses collaborateurs de se téléphoner et les oblige à se parler les yeux dans les yeux.

LE FACTEUR HUMAIN

Le jour où Siegrist a repris la direction de l'entreprise, Geitlinger a retrouvé l'enthousiasme de ses débuts: «Nous pouvions à nouveau faire ce qui compte le plus à mes yeux, à savoir proposer un service rapide, simple et généreux à des gens qui ont des problèmes et, en plus de nous battre pour davantage de justice, leur apporter un peu d'humanité. Je dois avouer que ce que je préfère, c'est quand nous devenons «l'arme des petites gens» et que nous gagnons contre un grand groupe.»

Cela dit, voilà longtemps que Coop Protection Juridique propose aussi ses services aux sociétés, associations et

entreprises. En tant que responsable de la gestion du marché et membre de la direction, qui en compte quatre, Geitlinger supervise ce domaine. Très respecté dans la branche, il pourrait gagner beaucoup plus d'argent ailleurs. Mais il n'a aucune envie de changer d'employeur: «J'adore mon travail, je suis aussi motivé que si c'était ma propre boîte.»

L'une des raisons de sa satisfaction est l'excellent équilibre Work-Life dont bénéficient les salariés. Coop Protection Juridique y accorde beaucoup d'importance et, il y a quatre ans, les employés ont participé à l'élaboration des nouveaux principes directeurs de la société. C'est ainsi par exemple que pratiquement personne ne travaille

le soir ou le week-end. «Dans quelle autre entreprise pourrais-je planifier aussi librement mes balades en moto ou mes voyages culinaires?» dit Geitlinger. «Si je travaillais dans une grande compagnie d'assurance, je serais plus riche. Mais ici, je suis heureux.» Du moins la plupart du temps. Car parfois, il ne trouve pas le sommeil. Lorsqu'on lui demande quels ont été les moments les plus difficiles de sa carrière, la réponse fuse: «Les deux fois où j'ai dû licencier quelqu'un, c'était très dur.» A la simple évocation de ces souvenirs, son regard s'assombrit: «Normalement, on trouve toujours une solution. Mais là, c'était

«Dans une grande compagnie, je serais peut-être devenu riche...»

«... mais chez Coop Protection Juridique, je suis heureux.»



impossible. J'en ai souffert pendant des semaines. Car un collaborateur n'est pas juste un rouage de la machine, c'est aussi un être humain qui a une famille.»

Lorsque Thomas Geitlinger se remémore les 32 années passées chez Coop Protection Juridique, il reconnaît que tout a changé.

«Mais en fait, les choses ont évolué lentement, en douceur. Les virages brusques ne sont pas le genre de la maison», précise-t-il. Ni le sien: pour lui, la continuité et la confiance sont beaucoup plus importantes que les succès rapides ou



«Les virages brusques ne sont pas le genre de la maison»: Thomas Geitlinger (à droite) en pleine discussion avec notre rédacteur Matthias Mächler.

PAGE 33

les décisions populistes, le bien-être des collaborateurs et la satisfaction des clients comptent plus que la maximisation des profits à tout prix.

«Quand on fait toute sa carrière dans la même boîte, la vie professionnelle et la vie privée se mélangent plus que si l'on change de job tous les quatre ans. Le travail prend plus d'importance. Je connais personnellement les gens que je côtoie au bureau et nombre d'entre eux sont devenus des amis», explique Geitlinger.

L'ÉMINENCE GRISE

«Et soudain, on est le plus ancien», dit-il, pensif, en sirotant son eau minérale. Puis il hausse les épaules et éclate de rire: «Désormais, c'est donc moi l'éminence grise ici – alors que je n'ai que 53 ans!»

«Le bien-être des collaborateurs et la satisfaction des clients comptent plus que la maximisation des profits.»

NOS DAVID

**Parfois, nos collaborateurs
doivent eux aussi se battre
comme David contre Goliath.
Voici quelques récits.**



Nadia Baumann (troisième depuis la droite), responsable de l'administration et de la formation, avec sa troupe de choc.

page 34

PROGRESSER

Souplesse! Expressivité! Synchronisation! Depuis 17 ans, deux fois par semaine, ces injonctions rythment mes entraînements. Notre discipline s'appelle «Gymnastique avec ou sans engins» et, malgré ce nom barbare, elle est passionnante. En groupe, nous proposons un magnifique spectacle au public et aux juges-arbitres.

Au début, nous obtenions de bons résultats dans les petites compétitions, mais nous finissions dernières aux Championnats suisses et cela nous frustrait. Année après année, nous avons réussi à progresser et, un jour, nous avons fini par remporter la médaille d'argent. C'était génial! Les années suivantes, nous avons défendu cette place avec panache, mais nous en avons assez d'être toujours deuxièmes. Nous avons donc commencé à nous entraîner avec encore plus d'acharnement, comme de vraies professionnelles.

Lors des Championnats suisses suivants, nous nous sommes qualifiées haut la main pour la finale, qui avait lieu le lendemain. Le samedi soir, j'ai donc été me coucher tôt. Mais j'étais trop nerveuse, je n'arrivais pas à dormir. Le dimanche matin, la salle était pleine à craquer, il y avait des centaines d'amateurs de gym dans les gradins.

Soudain, je ressens une fatigue insurmontable. J'essaye de me remotiver, je serre les dents et, malgré la lourdeur de mes jambes, nous faisons un super passage, notamment grâce au soutien indéfectible de nos fans. Mais bon, l'année précédente, nous avons bien réussi aussi. Je me dis que nous allons de nouveau finir deuxièmes, si bien que lorsque j'entends le speaker annoncer que nous sommes «premières et championnes suisses», je n'en crois pas mes oreilles! Ça y est, nous avons réussi! Nous pleurons de joie, nous embrassons, c'est incroyable! Je n'oublierai jamais ce que j'ai ressenti quand l'hymne national a retenti.

Par la suite, nous avons remporté d'autres titres. Désormais, dans le milieu, tout le monde connaît notre petite troupe, originaire d'un village de 600 habitants. Aujourd'hui, les autres ne sont plus des Goliath et nous ne sommes plus le petit David. Ça fait un bien fou.

Ces dernières années, une phrase de Philip Rosenthal nous a accompagnées: «Arrêter de progresser, c'est arrêter d'être performant.» Même en dehors du monde de la gymnastique, je la trouve très juste.



Sibylle Lanz, spécialiste du marketing, au sommet du Cotopaxi.

PERSÉVÉRER

Dans la pénombre, des silhouettes s'affairent en chuchotant. Nous sommes en Equateur, dans une cabane spartiate et glaciale perchée à 4 700 mètres d'altitude et j'ai enfin réussi à m'endormir. Mais il est déjà minuit et notre guide crie: «Debout, c'est l'heure!» Je m'extrais difficilement de ma couche et me prépare. Le guide tape dans ses mains: «Mangez le plus possible, même si vous devez vous forcer, vous avez besoin d'énergie. Et ne prenez que l'essentiel. Plus votre sac est léger, plus nous avons de chance d'y arriver!»

Il exagère! Ça ne doit pas être si dur que ça. Certes, l'oxygène est rare, nous respirons difficilement et certains d'entre nous ont la nausée. Mais je me sens en pleine forme et j'ai confiance car je me suis beaucoup entraînée en altitude dans les Alpes. 1 200 mètres de dénivelé nous séparent encore du sommet du Cotopaxi. Il fait nuit noire et nous formons des cordées de trois. Dans le faisceau de ma lampe frontale, je ne vois que les pieds de la personne qui me précède et qui – par hasard – se trouve être mon mari. La pente est extrêmement raide. Il faut de la force, de l'endurance. Je commence à douter. Je me dis: «Il va falloir grimper comme ça pendant sept heures? Bois, mange une barre chocolatée. Allez, si mon mari y arrive, moi aussi!»

La crise passe. Un rayon de soleil pointe et nous distinguons le sommet en contre-jour, c'est magnifique.

Soudain pourtant, je réalise que je suis au bord d'un précipice! A gauche, la paroi se perd dans les nuages et, à droite, c'est le vide. Devant nous, il n'y a que de la roche, de la glace et des crevasses. «Dois-je vraiment continuer? Ne vaudrait-il pas mieux renoncer? Non!» Je surmonte mon angoisse, je m'oblige à être optimiste: «Nous sommes très bien équipés, encordés et avons des crampons. Il ne nous arrivera rien. Et quand je serai là-haut, le bonheur sera total. La vue sera incroyable.» Toutes sortes de pensées traversent mon esprit tandis que nous continuons notre ascension. Enfin, nous atteignons le sommet. «Ça y est, j'y suis!»

Je suis contente d'avoir couché cette histoire sur le papier. Avant de quitter le bureau, je tourne une page de mon calendrier pour alpinistes et je lis: «Dans la vie, il faut toujours viser le sommet. Cela maintient jeune et rend heureux.» Ça me va!



David Iselin, chargé de dossiers du service juridique, a failli être ruiné.

RÉSISTER

Face à la société Intrum Justitia, je me suis senti comme David devant affronter Goliath. Flash-back. Nous sommes il y a quelques années. Je viens de passer mon permis et je me suis acheté une voiture. Je décide donc de ne pas prolonger mon abonnement général (AG) des CFF. Je l'ai souscrit il y a deux ans et je l'ai payé en mensualités.

Un jour, je reçois un courrier de la société Intrum Justitia qui, au nom des CFF, me réclame la coquette somme de 4 000 francs pour des impayés concernant mon AG, sans quoi elle demandera mon inscription au registre de solvabilité et engagera des poursuites. Je n'ai que 18 ans et je suis complètement désemparé.

Le premier choc passé, je contacte Intrum Justitia. Mais seul l'argent semble les intéresser et ils n'ont manifestement pas l'intention d'écouter un petit jeune. Incapables de m'expliquer comment ils ont calculé la somme, ils tiennent des discours oiseux. Je leur prouve que j'ai payé tout ce que je devais et soudain, ils changent leur fusil d'épaule: ils me disent qu'il s'agit de l'année en cours, mon AG ayant été renouvelé automatiquement. Sauf que je ne l'ai pas reçu...

Après avoir écrit d'innombrables lettres, auxquelles les collaborateurs d'Intrum Justitia ne répondent pas, sauf pour me menacer d'engager des poursuites, je ne sais plus quoi faire. Apparemment, il est impossible de les faire changer d'avis.

Je décide de leur envoyer un dernier courrier. Je leur propose 500 francs en guise de dédommagement pour le temps passé sur mon dossier et leur dis clairement que, pour moi, cette affaire est terminée. Et le miracle opère: à ce jour, je n'ai plus jamais entendu parler d'Intrum Justitia.

Le petit David a donc réussi à déjouer les infâmes machinations de ce Goliath des temps modernes.

S'ENGAGER

«Voglio portarvi la mia esperienza personale come socio dei Lions club Monteceneri dove, grazie all'impegno profuso da tutti per il tramite delle varie activities promosse durante il corso dell'anno lionistico, riusciamo a compiere dei gesti per i quali inizialmente abbiamo avuto l'impressione di ritrovarci confrontati in una sfida come appunto quella epica che vide coinvolto Davide contro Golia.

A dimostrazione di quanto da noi raggiunto posso portarvi l'esempio della Fondazione SOS Infanzia, creata dal nostro Lions club 5 anni orsono, la quale persegue scopi a favore di bambini e adolescenti che si trovano loro malgrado a vivere in una situazione di notevole disagio e difficoltà all'interno del proprio nucleo familiare.

Infatti 26 ragazzi, grazie al supporto di docenti messi a disposizione dalla nostra Fondazione, sono riusciti a terminare la licenza di scuola media, hanno potuto iscriversi ad una scuola superiore o intraprendere un apprendistato.

Siamo pure padrini del progetto «Water is life», consistente nella vendita di bottiglie di acqua minerale atto a portare acqua e generare vita in quelle regioni del mondo che se sono carenti.

Grazie a mirati interventi, in 9 anni siamo riusciti ad aiutare oltre 10 000 persone, finanziando pozzi d'acqua, pompe e filtri, condotte e fontane.

Vi cito alcuni esempi: nel 2004 abbiamo contribuito a costruire un pozzo in Uganda, nel 2007 a restaurare un pozzo per una scuola in Kenia, nel 2009 abbiamo sponsorizzato un impianto per la distribuzione di acqua in Madagascar e nel 2012, grazie ad una nostra donazione, è stato edificato un ulteriore pozzo d'acqua in Camerun per aiutare 1000 scolari di una scuola media.

Come avrete potuto constatare, grazie all'impegno, alla dedizione ed alla volontà profusi da un vero TEAM, Davide riesce anche a battere spesso Golia.»



**Augusto Delmenico (à droite),
directeur de la succursale
tessinoise, croit à l'engage-
ment social.**

S'ENGAGER

En tant que membres du Lions Club de Monteceneri, nous défendons les plus faibles et il n'est pas toujours facile de mettre en œuvre des projets concrets. Au début, nous avons vécu des échecs. Mais malgré des moments de doute, nous y avons toujours cru.

Il y a cinq ans, nous avons créé la «Fondazione SOS Infanzia», qui aide les enfants et les adolescents pauvres ou en situation difficile. Grâce au soutien scolaire de cette fondation, 26 jeunes ont à ce jour réussi à décrocher un diplôme du secondaire, à s'inscrire dans l'enseignement supérieur ou à trouver une place d'apprentissage.

Depuis neuf ans, nous participons aussi au projet «eau et vie», qui lutte contre le manque d'eau dans les régions arides grâce à la vente d'eau minérale. Pendant ce laps de temps, «eau et vie» a aidé plus de 10 000 personnes en finançant des forages, des puits, des pompes, des canalisations et des filtres dans des villages ou des écoles de pays comme l'Ouganda, le Cameroun, Madagascar ou le Kenya.

D'aucuns diront qu'il s'agit d'une goutte d'eau dans la mer. Mais cette goutte d'eau est synonyme de survie. Les résultats obtenus sont le fruit de l'engagement d'une équipe soudée. Nous poursuivons des objectifs communs, portés par la conviction que David peut toujours terrasser Goliath.



**Elsbeth Mathys,
assistante Administration,
a eu le bon réflexe.**

page 38

RÉAGIR VITE

Il y a quelques années, lors d'un contrôle routier, un jeune policier examine mes papiers. Soudain, il me regarde d'un air accusateur et me demande où sont mes lunettes, précisant qu'il est écrit dans mon permis que je suis obligée d'en porter pour conduire. En fait, mes lunettes sont dans mon sac, car j'ai oublié de les en sortir après le sport. Il me verbalise et me fait la morale, si bien que j'ai le sentiment d'être une horrible criminelle.

Il va de soi que je me garde bien de lui préciser que cela fait plus de 30 ans que je conduis sans lunettes. Je signe le papier qu'il me tend, oublie de lui en demander une copie et repars sans même connaître son nom. Quelle idiote! Le lendemain, je vais faire un test de vue et mon opticien me confirme que je n'ai pas besoin de lunettes pour conduire. D'ailleurs, il ne s'explique pas pourquoi, il y a 30 ans, on a écrit le contraire sur mon permis. Je me rends au service des automobiles et leur demande de corriger cette mention, ce qu'ils font. Mais maintenant, comment vais-je retrouver le policier de la veille? Je fais le tour des postes de police et finis par retrouver sa trace. Au guichet, une préposée me promet qu'il va m'appeler.

Le soir, il me téléphone. Je lui explique qu'en fait, je n'ai pas besoin de lunettes pour conduire et que mon permis a été modifié dans ce sens. Il éclate de rire et me dit qu'il n'a pas encore transmis mon dossier et qu'il va donc le supprimer. Tout est bien qui finit bien.

Récemment, j'ai repensé à cette mésaventure car l'un de mes clients venait de vivre la même chose. On le menaçait même de lui retirer son permis – car il n'avait pas réagi tout de suite.



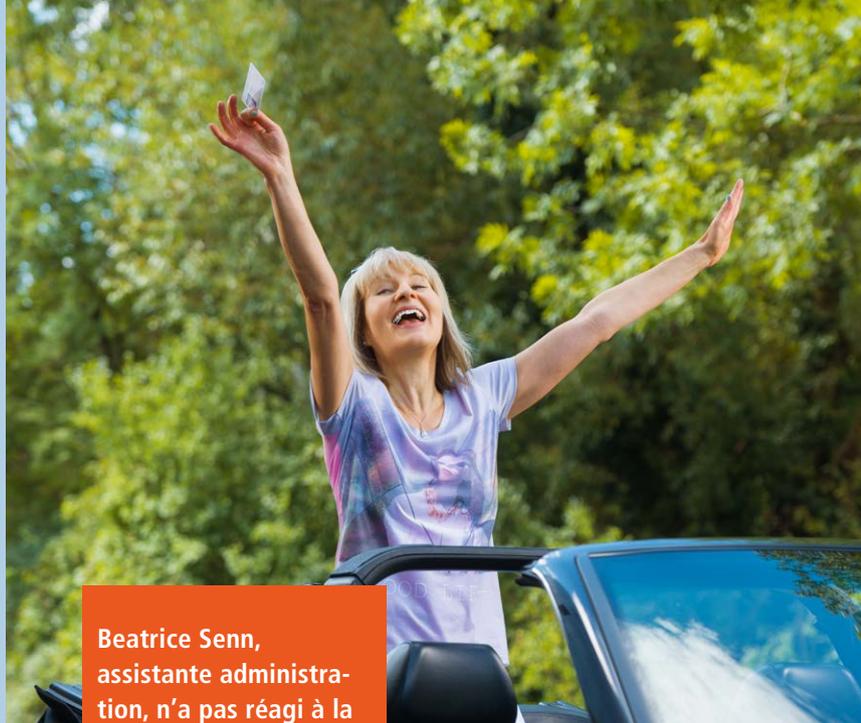
Franco Faccioli, juriste du service juridique, a surmonté un obstacle et appris le latin avec acharnement.

RELEVER LE DÉFI

Quand j'étais jeune, je voulais étudier les sciences politiques. Mais à l'époque, ce cursus n'existait qu'à Lausanne et, vu mon niveau de français, c'était mission impossible. Je m'inscrivis donc en droit à Bâle. Or il se trouve que c'était la dernière université qui exigeait encore une maturité avec latin pour le droit. Cette obligation avait disparu ailleurs, même pour les futurs médecins. Mais je ne pouvais pas quitter Bâle pour des raisons financières.

J'étais dans une situation où même la meilleure stratégie et ma souplesse légendaire ne servaient à rien. Je décidai donc de relever le défi et d'apprendre le latin. Et alors que personne ne m'en aurait cru capable, je parvins à passer l'examen nécessaire au bout de deux semestres.

Chacun d'entre nous traverse des passes difficiles. Parfois, nous ne comprenons pas le sens de l'obstacle, nous le trouvons complètement inutile. Mais si nous parvenons à le surmonter, cette épreuve nous rend plus fort à long terme.



Beatrice Senn, assistante administrative, n'a pas réagi à la provocation.

GARDER SON CALME

Nous sommes au mois de janvier, il fait froid, des giboullées de neige s'abattent sur les routes et je suis en train de passer mon permis. Comme si cela ne suffisait pas, l'examineur commence à me faire des remarques inutiles qui m'énervent prodigieusement.

A l'époque, il n'y a pas encore de giratoire sur l'Aargauerplatz, mais un agent de la circulation qui officie aux heures de pointe. Or là, malgré la densité du trafic, il est absent. Très concentrée, je tente de traverser le carrefour en respectant les règles et sans agacer les autres usagers de la route. C'est le moment que choisit l'examineur pour me dire sur un ton des plus désagréables que le pare-brise est mouillé et que je devrais donc actionner les essuie-glaces. Je me dis: «C'est cuit, il ne va pas me donner le permis.»

Mais je ne laisse rien paraître, je mets les essuie-glaces, me faufile dans le trafic et nous retournons à notre point de départ. Nous descendons de la voiture et à ma grande surprise, l'expert me tend la main et me félicite. Je n'en reviens pas, j'ai réussi! Et je me dis que j'ai vraiment bien fait de garder mon calme.

UNE SOLUTION ALTERNATIVE EFFICACE

page 40

Grâce à l'engagement de Coop Protection Juridique, cette affaire relevant de l'assurance-invalidité s'est bien terminée pour tout le monde – loin des tribunaux et de leurs délais interminables.

Texte: Thomas Wyss Illustrations: Marc Locatelli



Raul Alves* naît en 1964 à Lisbonne. A l'âge de vingt ans, il s'installe en Suisse pour y travailler. Il est embauché comme ouvrier du bâtiment et machiniste par un entrepreneur argovien, se marie et fonde une famille. La Suisse devient sa seconde patrie.

LES CONSÉQUENCES DU TRAVAIL

Son travail est pénible. Pendant des décennies, il porte de lourdes charges, si bien qu'il commence à souffrir de maux de dos. Peu à peu, ceux-ci deviennent chroniques. En 2011, ses souffrances s'aggravent suite à un faux mouvement. Désormais, il ressent aussi une douleur à la jambe droite. Son médecin traitant l'envoie dans une clinique réputée pour y suivre une thérapie conventionnelle. Mais son état ne s'améliore pas. Père de deux enfants, Alves doit progressivement réduire son temps de travail de 70 pour cent et il ne peut plus s'adonner à ses hobbies, le jardinage et le vélo. Il est complètement désespéré et essaye de se préparer à l'idée de ne plus jamais pouvoir vivre normalement.

Début 2012 – désormais, il ne peut pratiquement plus travailler – il s'adresse à son syndicat, le SYNA, qui dépose pour lui une demande de rente d'invalidité auprès de l'assurance-invalidité suisse (AI). A l'été 2012, il reçoit une réponse: elle est négative, l'AI estimant que ses maux de dos sont insuffisants pour justifier l'octroi d'une rente.

UNE SOLUTION ALTERNATIVE

Le SYNA contacte Coop Protection Juridique, avec qui le syndicat a signé pour ses adhérents un contrat collectif. Le dossier d'Alves est confié à Markus Ganzke, avocat chez Coop Protection Juridique. Ce dernier l'étudie et conclut que, dans un cas comme celui-ci, s'il emprunte la voie juridique classique et passe d'instance en instance, il n'obtiendra sans doute rien. Il s'adresse donc au médecin conseil de Coop Protection Juridique, le docteur Ulrich W. Götz, pour tenter de trouver une autre solution.





Götz rencontre Alves. Celui-ci est certes désespéré, mais on sent qu'il est prêt à se battre pour ne pas rester invalide à vie. Götz et Ganzke décident donc de renoncer à affronter l'Al sur le terrain judiciaire et essayent de convaincre Alves de débiter une thérapie alternative chez Physio Koch. Leur raisonnement est subtil. Si l'état du patient s'améliore vraiment grâce à ce traitement innovant, il pourra recommencer à travailler, par exemple à temps partiel. De plus, le cabinet de physiothérapie documentant minutieusement chaque étape du traitement, cette solution devrait permettre de constituer un dossier suffisant pour que l'Al reconnaisse au final l'invalidité partielle d'Alves.

Raul Alves accepte l'idée et prend rendez-vous chez Physio Koch à l'automne 2013. Après une longue séance sur la base de la méthode dite du miroir, les thérapeutes réussissent à faire en sorte qu'Alves prenne conscience de la modification de sa posture corporelle. Le résultat est immédiat: il arrive presque à toucher ses orteils avec sa main. Dès la première séance, les kinés sont donc parvenus

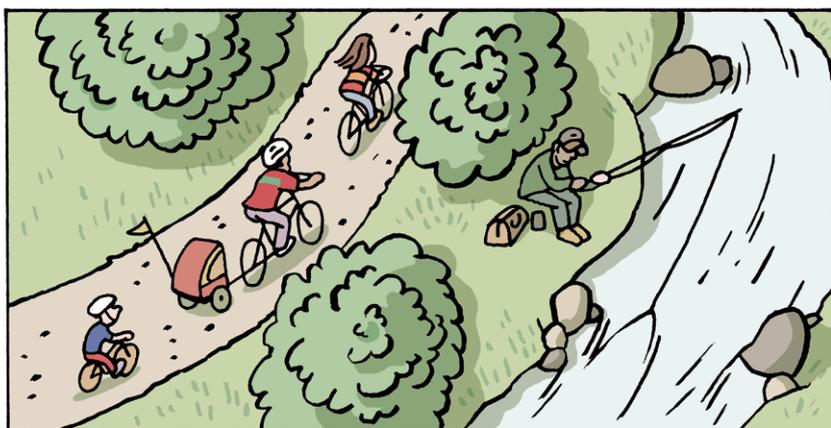
à faire mieux que les spécialistes de la clinique réputée dans laquelle Alves se rend depuis deux ans. Après des mois de frustration, il reprend espoir.

UNE ÉVOLUTION POSITIVE

Alves a retrouvé un peu de sa joie de vivre et est d'accord pour que Markus Ganzke et Ulrich W. Götz tentent de persuader les responsables de la clinique qu'il serait mieux qu'il abandonne son traitement conventionnel pour ne plus suivre que la thérapie alternative de Physio Koch. Les médecins de la clinique finissent par accepter et Physio Koch élabore un traitement sur mesure dont l'objectif est ambitieux: il s'agit de faire en sorte qu'Alves puisse recommencer à travailler à mi-temps sur un chantier dans les six mois!

Alves est très motivé. Une fois par semaine, il parcourt 40 kilomètres pour se rendre chez Physio Koch. Parallèlement, il participe à un programme de remise en forme. Rapidement, il peut arrêter d'avaler des analgésiques et recommencer à faire du jardinage et du vélo en famille.

Faire en sorte qu'Alves puisse retravailler à mi-temps sur un chantier dans les six mois!



Coop Protection Juridique organise la prise en charge des coûts et demande à son Case Manager Guido Bürle d'accompagner Alves pour tout ce qui touche à son activité professionnelle. Bürle s'entretient avec l'employeur d'Alves et élabore avec lui un plan de retour au travail. Progressivement, Alves reprend ses activités professionnelles. Au vu de cette évolution positive, Markus Ganzke abandonne son projet initial: inutile désormais de vouloir fournir à l'AI les preuves de l'incapacité de travail partielle d'Alves. En janvier, soit trois mois avant l'échéance prévue, le patient recommence à travailler à mi-temps comme ouvrier du bâtiment et machiniste. En mars, au terme de la thérapie chez Physio Koch, il travaille même à 80 pour cent.

UN NOUVEAU PROBLÈME

Raul Alves semble être tiré d'affaire. Mais soudain, contre toute attente, l'employeur pour lequel il travaille depuis de longues années le licencie. La raison invoquée? L'avocat de la société craint qu'Alves fasse tôt ou tard une rechute. Alves ayant déjà perçu toutes les indemnités journalières auxquelles il avait droit, l'entreprise devrait dans ce cas compenser elle-même la perte de revenu de son employé.

Guido Bürle accompagne Alves chez son employeur. Celui-ci reconnaît volontiers qu'il a toujours été très satisfait du travail d'Alves et qu'au fond, il regrette de devoir se séparer de lui. Lors de ce rendez-vous, Bürle réussit à faire en sorte qu'Alves bénéficie d'un bon certificat de travail et, sur-

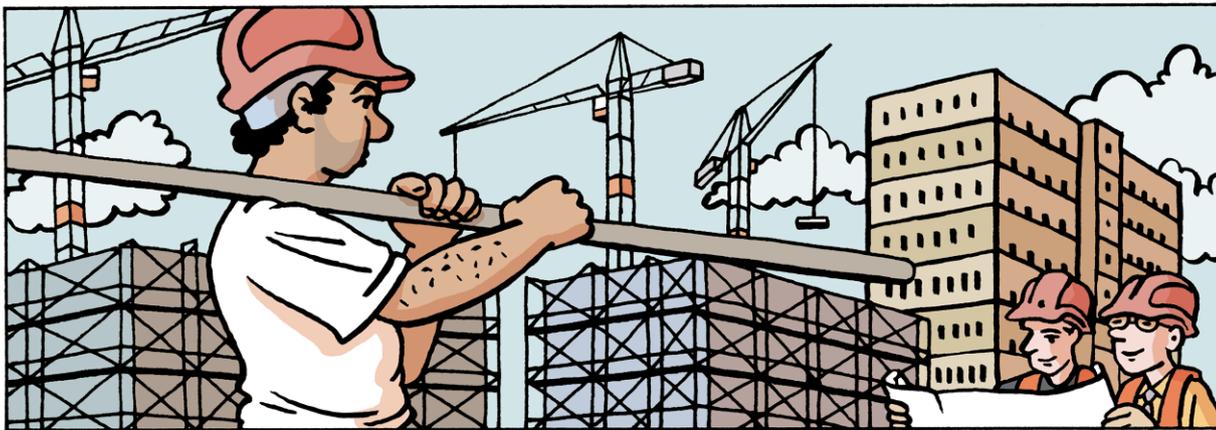
tout, qu'il soit libéré immédiatement de ses obligations, afin de pouvoir commencer à chercher tout de suite un nouvel emploi dans la branche. Par ailleurs, Bürle utilise toutes ses compétences psychologiques pour que son client conserve sa joie de vivre retrouvée et son optimisme, indispensables pour avoir une chance de retrouver du travail.

Et les choses s'arrangent! Grâce à son certificat de travail et à sa motivation, Alves, décroche un nouvel emploi en un temps record. Cerise sur le gâteau, il s'agit d'un poste à temps plein un peu mieux payé que le précédent.

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN

La morale de cette histoire? La situation de départ était on ne peut plus classique. Nous avons affaire à un salarié dont l'incapacité de travail partielle n'était pas reconnue par l'AI. Avec compétence et courage, les collaborateurs de Coop Protection Juridique ne se sont pas contentés de suivre la procédure habituelle qui consiste à s'occuper uniquement des questions juridiques. Au lieu de cela, ils ont réussi à trouver une solution peu conventionnelle qui – une fois n'est pas coutume – ne fait que des heureux.

* Le nom de notre client a été modifié pour des raisons de confidentialité.



LE DROIT NE PEUT PAS TOUT

UN CAS POUR COOP PROTECTION JURIDIQUE

Le cas de Raul Alves montre que Coop Protection Juridique n'aborde pas ses dossiers de manière purement juridique, mais recherche toujours des solutions diversifiées, sans perdre de vue l'objectif final. Lorsque la complexité d'une affaire l'exige, Coop Protection Juridique collabore souvent avec un médecin conseil expérimenté qui, au-delà du diagnostic, propose des thérapies et des mesures d'assistance. Nos avocats et Case Managers travaillent dans le même esprit. Grâce à leur expérience, ils connaissent des solutions alternatives, inhabituelles dans le domaine du droit. Et grâce à leur compétence sociale, ils parviennent à créer une relation de confiance avec leur client, même dans les situations difficiles. Tout ceci permet de trouver au final la solution optimale.

Case Manager chez Coop Protection Juridique, je coordonne les dossiers complexes concernant à la fois le social, la santé et l'assurance. Mon engagement est le fruit d'une conviction inébranlable: dans les situations compliquées, il faut apporter à la personne une aide sur mesure, qui tient compte des spécificités de son cas, pour obtenir de meilleurs résultats, plus durables.

page 45



**Guido Bürle
Andreoli**

Spécialiste des assurances sociales et
Case Manager, Coop Protection Juridique

F

E

D

B

A C

K

page 46

«Merci d'être là»: Coop Protection Juridique
et ses clients

«MERC
BEAUCOUP

d'avoir traité mon cas aussi rapidement et
simplement.» Fred Gromann

«J'AIMERAIS
VOUS REMERCIER



d'avoir défendu un homme de 86 ans. Je trouve regrettable qu'une assurance sociale tente par tous les moyens de se soustraire à ses obligations légales dans un cas aussi clair. Sans votre aide, je n'aurais jamais reçu la somme qui me revenait de droit.»

E. D.

«UN GRAND
MERC

pour votre travail. Désormais, je vais recommander Coop Protection Juridique à tout le monde!» Fredi Eisenring

«SATISFACTION»

Berne, le 27 janvier 2014

J'aimerais vous remercier de m'avoir si bien conseillé au téléphone et de m'avoir aidé à formuler au mieux ma lettre. Comme vous le constaterez à la lecture de la réponse ci-jointe, nous avons obtenu entière satisfaction.

R. V.

«MIRACULEUX»

«Merci beaucoup pour votre aide précieuse. Vous avez fait des miracles!»

Peter Jedlicka

«OUTRE LA SOLUTION ACCOMMODANTE,

j'apprécie aussi beaucoup votre engagement personnel.»

Marcel Gross

PAGE 47

«SANS ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

et sans avocate, nos chances auraient été maigres.»

Paul Bind

OUAH, VOUS ÊTES TRÈS FORTS!

Gianpietro Piroddi



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE!

Coop Protection Juridique est «tout simplement différente». Mais elle veut aussi rester la meilleure assurance protection juridique de Suisse.

C'est pourquoi votre avis compte. Que pensez-vous de notre nouveau magazine clients, destiné à paraître une fois par an? Quel est l'article qui vous a le plus – ou le moins – intéressé? Quel sujet souhaiteriez-vous que nous abordions à l'avenir? **Ecrivez-nous pour nous parler** de vos expériences avec Coop Protection Juridique ou du magazine «CORE»: core@cooprecht.ch ou CORE, Coop Protection Juridique SA, Entfelderstrasse 2, Case postale 2502, 5001 Aarau.



LES PETITS NE SE LAISSENT PAS FAIRE

Les plus faibles n'ont aucune chance? Le monde cruel des animaux prouve que, parfois, les Goliath n'ont qu'à bien se tenir.

Texte: Roland Falk

S'attaquent volontiers aux faibles: les orques (ou «baleines tueuses») sont carnivores et ont un solide appétit.

A besoin d'aide: ce jeune phoque du Groenland est un délice dont les grands animaux raffolent.

Alors qu'il tente d'atteindre la plaque de glace la plus proche, le jeune phoque est pris de panique: des orques affamées lui coupent la route. Mais soudain, une baleine à bosse surgit des profondeurs. Elle se met sur le dos et, avec ses immenses nageoires, elle pose le petit animal sur son ventre. Les orques font demi-tour. La gentille géante pousse alors le phoque sur la glace et ne repart que quand elle est sûre que son protégé ne va pas retomber à l'eau. Voilà la scène à laquelle ont assisté des journalistes du «Natural History Magazine», visiblement émus par tant d'amour.

Cette histoire est-elle le fruit du hasard? Les biologistes de l'évolution ne s'expliquent pas de tels comportements, ni chez les animaux, ni chez les hommes. Mais force est de constater que nombre d'êtres vivants s'entraident quand le danger guette. C'est ainsi que, lorsqu'ils volent en formation, les oiseaux resserrent les rangs si une buse ou un milan



approche. Le rapace ne peut dès lors plus viser une proie isolée et il renonce à pénétrer dans la nuée compacte pour éviter de se blesser. Comme pour les poissons, on parle ici d'«intelligence collective», même si ces réactions sont instinctives et immédiates.

À LA LIMITE DU FAIR-PLAY

Certains volatiles apparemment sans défense et vivant seuls ont été dotés par Mère Nature d'arguments difficiles à contrer, dont certains ne sont pas très fair-play. La mouette par exemple vomit sur son agresseur, tandis que la grive litorne le bombarde avec des excréments. Le but du jeu est le même. Il s'agit d'engluier le plumage du monstre volant qui les attaque. A tel point que, parfois,

celui-ci s'écrase sur le sol. Certaines alliances de défense sont elles aussi étranges. Les microhylidae, de minuscules grenouilles d'Amérique du Sud, font cause commune avec d'énormes mygales venimeuses surnommées «araignées Goliath» qui se jettent sur tout ce qui pourrait mettre les batraciens en danger. En contrepartie, les grenouilles défendent les cocons des araignées contre les acariens, ceux-ci étant trop petits pour que les arachnides puissent les mordre. Quant aux pucerons, ils peuvent compter sur l'aide des fourmis. Lorsque des parasites tentent de pondre des œufs dans leur corps, une armée de fourmis chasse les intrus. En guise de remerciement, elles ont le droit de manger le miellat des pucerons.



Quelle dentition! Et pourtant, lorsque les victimes s'allient, même les requins doivent renoncer.



Coup de bluff: le paon-du-jour fait les gros yeux avec ses ailes et met ses prédateurs en fuite.



Dégoûtant: certaines grenouilles sécrètent des substances abominables. Même si celle-ci fait un agréable animal de compagnie.

Dans les conflits de voisinage, les crabes violonistes font pour leur part preuve d'une solidarité quasi humaine. Si un crabe SDF tente de chasser l'un de ses congénères de son trou, deux à trois individus lui tombent dessus. Ils préfèrent en effet risquer quelques blessures plutôt que de tolérer une telle violation de domicile. Ils sont récompensés par le soutien sans faille de leur communauté, qui a aussi pour habitude de se regrouper afin d'épouvanter en équipe, toutes pinces dehors, les oiseaux dangereux.

COMME JAMES BOND

Pour se défendre, les David du règne animal ont parfois des équipements dignes de 007. Depuis 300 millions d'années, les myxines vivant non loin de la côte libèrent une substance visqueuse et répugnante qui colle aux dents des raies et des requins et leur coupe l'appétit. Extrêmement venimeuse, la méduse-boîte a 24 yeux et tue tout ce qui bouge avec ses

tentacules longs de trois mètres. Si les médecins n'interviennent pas tout de suite, ses piqûres peuvent achever un être humain en quelques minutes.

LES HORREURS DE LA GUERRE

Le paon-du-jour, un papillon, a sur ses ailes de grandes ocelles qui trompent l'ennemi: on dirait la paire d'yeux d'une bête bien plus menaçante que cet inoffensif lépidoptère. D'autres animaux ont des techniques peu conventionnelles. Le coléoptère bombardier projette bruyamment sur ses prédateurs un liquide en ébullition et les yeux globuleux de l'iguane à cornes libèrent des gouttelettes de sang nauséabond lorsqu'il se sent menacé.

Certaines espèces d'araignées, de vers et de sauriens vont encore plus loin. Pour survivre, il leur arrive de se séparer d'une partie de leur corps. Lorsque ces animaux sont extrêmement stressés, leur queue ou leurs pattes se détachent et ils deviennent

ainsi inintéressants pour ceux qui les chassent. Au fil de l'évolution, certaines victimes sont même devenues des agresseurs, comme si David se transformait en Goliath. Pendant longtemps, les longues larves des carabes, qui ressemblent à des chenilles, étaient l'un des plats préférés des grenouilles. Aujourd'hui, elles font semblant d'être des proies et dès qu'un batracien veut se mettre à table, elles se jettent sur lui et l'aspirent littéralement. Une heure plus tard, nous explique la revue spécialisée «Plos One», la grenouille n'est plus qu'un misérable petit tas d'os.

Ce coléoptère a l'air paisible. Mais quand il était une larve, il pouvait aspirer des grenouilles.





LA BATAILLE DU DÉPÔT DE GARANTIE

A la fin de l'été 2009, Marianne et Georg Grätzer découvrent sur Internet un logement de rêve à Wettingen. C'est le coup de foudre: un appartement indépendant et fraîchement rénové qui occupe la moitié d'une maison, que demander de plus? Florian, Amélie et Emil, leurs enfants, ont respectivement 5, 4 et 2 ans et ils vont enfin avoir assez de place pour s'amuser. Sans compter que Wettingen est pour ainsi dire à deux pas de Baden, où Georg travaille dans une agence de voyages.

Georg n'hésite pas longtemps et rédige sur-le-champ une lettre de candidature. Cela tombe bien, il vient de participer à un atelier d'écriture créative. Il se dit que son texte à la fois drôle et poétique va certainement faire mouche. Et il ne se trompe pas: quelques jours plus tard, Ruedi Sägesser, le propriétaire du bien, l'appelle. Sur un ton enjoué, il lui tient ces propos: «Ma douce moitié Irma et votre serviteur seraient heureux de recevoir l'honorable famille Grätzer pour lui faire visiter les lieux... Et nous espérons que toute la smala sera du voyage, car Irma et moi adorons les enfants.»

Le week-end suivant, les Grätzer sont à Wettingen. Et ils constatent avec bonheur que la maison est encore plus jolie et plus spacieuse que ne le laissaient espérer les photos publiées sur Internet. A peine une heure plus tard, dans le jardin, leurs trois enfants et le chat des Sägesser, baptisé Mikesch, sont déjà inséparables. Le propriétaire, un vigoureux retraité qui adore faire l'acteur, débouche une bouteille de Barbera et, imitant un mafieux de cinéma, il demande: «Alors, on fait affaire?» Tout le monde rit, on trinque et le marché est conclu.



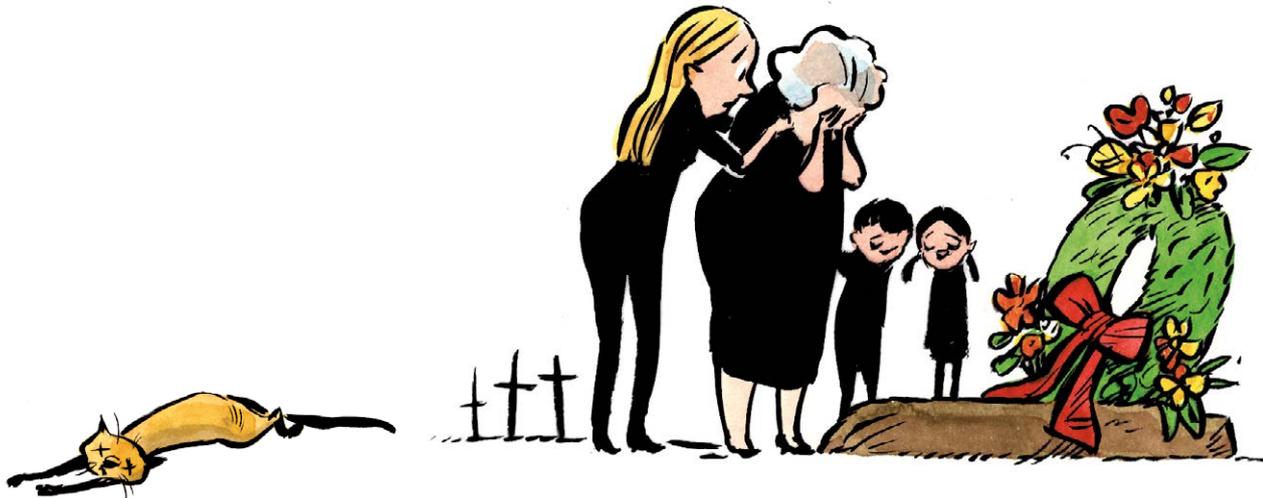


Peu après, les Grätzer versent un dépôt de garantie de 7500 francs. Cinq semaines plus tard, le jeune couple signe le contrat de location et la famille emménage. On ne fait pas d'état des lieux, car «le parquet est neuf, les murs ont été repeints, tout baigne», comme le dit Sägesser en rigolant. Au fil des mois et des années, les liens se resserrent. Les Sägesser gardent les enfants lorsque les Grätzer vont faire des courses en ville et les locataires aident leurs propriétaires à entretenir le jardin. Quand il y a un anniversaire, on se fait des cadeaux et, bientôt, on fête Noël ensemble.



Un beau jour de l'été 2012, Ruedi Sägesser est en train de s'occuper du pommier quand il tombe





de son échelle et meurt sur le coup. Le sort s'acharne: quelques semaines plus tard, le chat Mikesch, qui n'est plus aussi agile que dans sa prime jeunesse, se fait écraser et il faut l'endormir. Irma est désespérée, sa peine est immense. Mais les Grätzer sont bien sûr à ses côtés, ils la consolent et l'aident au mieux, comme si elle faisait partie de la famille.

LA PEUR DE LA SOLITUDE

Un an et demi après la mort de Ruedi Sägesser, l'agence pour laquelle travaille Georg Grätzer lui fait une proposition alléchante: on lui demande d'ouvrir une succursale à Lugano. La famille tient conseil et décide de saisir cette opportunité. Il va donc falloir quitter Wettingen et déménager dans

le Tessin. En février 2014, Georg annonce la nouvelle à Irma et résilie le contrat de location en respectant le délai prévu. La vieille dame est sous le choc. Sans doute paniquée à l'idée de se retrouver seule, elle réagit mal. Mais elle accepte malgré tout de convenir d'un rendez-vous pour examiner l'état du bien avant la restitution des clés.





Le jour dit, Georg Grätzer n'est pas là car il a une séance de la plus haute importance à l'agence. C'est donc Marianne qui prend les choses en main. Comme il n'y a pas d'état des lieux d'entrée, elle a demandé à un représentant de son assurance et à un ami parqueteur de venir en tant qu'experts. Soudain, une dispute éclate. Irma Sägesser entre dans une rage noire lorsqu'elle découvre l'état d'usure de la peinture et de grosses rayures sur le parquet. Sur un ton énergique, Marianne lui fait remarquer que ces dégâts sont parfaitement normaux au bout de cinq ans, surtout quand il y a des enfants.

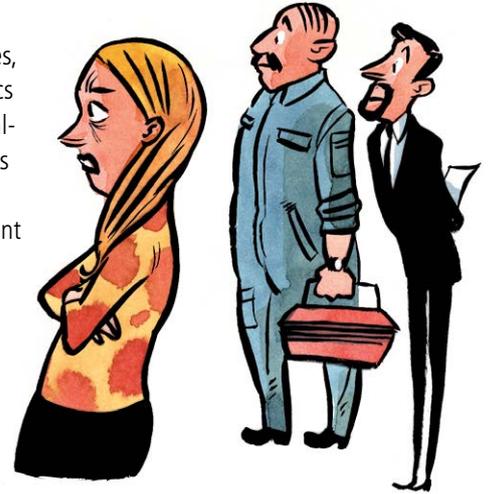
QUI DOIT PAYER QUOI?

Le représentant de l'assurance responsabilité civile accepte finalement de verser un forfait de 5 000

francs à Irma pour la dédommager. Georg Grätzer propose en outre à sa propriétaire de faire appel à son ami parqueteur pour que la rénovation des sols coûte moins cher. Peu après, Irma Sägesser reçoit les 5 000 francs de l'assurance. Mais elle envoie malgré tout une facture de 3 500 francs aux Grätzer pour la remise en état du parquet. Et elle leur dit clairement qu'elle ne leur restituera pas les 7 500 francs du dépôt de garantie tant que cette facture n'aura pas été payée.

TROP, C'EST TROP

Georg Grätzer a de la compassion pour la vieille dame, mais il trouve quand même qu'elle exagère. Pour lui, les 5 000 francs doivent servir à payer le parqueteur. Il fait donc appel à Coop Protection Juridique.



QUI A RAISON?

Cette situation semble inextricable! Les Grätzer doivent-ils faire une croix sur leur dépôt de garantie? Qu'en pensez-vous? A votre avis, laquelle de ces trois réponses est la bonne?



1. La loi dit que le locataire doit faire réparer à ses frais tous les dégâts causés. Le contrat de location l'y oblige et est une «preuve» suffisante.
2. Si une usure exagérée du bien est constatée, le locataire doit toujours en assumer la responsabilité. Il ne doit cependant pas rembourser la valeur neuve, mais la valeur actuelle de ce qui a été endommagé.
3. Le locataire n'est responsable que des dégâts causés intentionnellement, mais il doit rembourser la valeur neuve de ce qui a été endommagé.

Sur notre site web www.core-magazin.ch, Jesse Lieberman détaille les tenants et les aboutissants de cette affaire. Lisez ses explications et participez au concours. A gagner: 3 cartes cadeaux Coop d'une valeur totale de 3 000 francs.

Dernier délai de participation: 30 novembre 2014



Jesse Lieberman
Juriste, Coop Protection
Juridique

Gagnez
L'une des 3 cartes
cadeaux Coop d'une
valeur totale de
CHF 3 000.-

page 57



Les gagnants seront avisés par écrit. Les prix ne pourront pas être convertis en espèces. Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Les collaborateurs de Coop Protection Juridique et les membres de leurs familles ne sont pas autorisés à participer au concours.

10 QUESTIONS À ...

«JE POURRAIS PAR EXEMPLE PARLER À L'ENVERS»

Delia Mayer interprète la commissaire
Liz Ritschard dans la série «Tatort».
Mais à la ville, elle n'est pas une vraie
passionnée de littérature policière.

Pourquoi êtes-vous devenue commissaire à la télévision? Vous n'aviez pas les qualifications requises pour exercer ce métier en vrai?

Si j'avais voulu suivre cette voie, j'aurais dû mener une autre vie... Je préfère poser des questions plutôt que de trouver des réponses.

On dit que les bons enquêteurs ont le gène de la criminalité, mais qu'ils ont la chance d'être du bon côté de la loi. Est-ce votre cas?

Je ne parlerais pas de gène, mais il est sans doute vrai que, pour comprendre le fonctionnement de quelqu'un, il faut être capable de penser comme lui.

Est-ce que, dans votre vie privée, vous vous êtes déjà comportée comme une policière?

Une fois, j'ai attrapé quelqu'un par le revers de sa veste car il m'avait volé mon portefeuille. Mais, à mon avis, c'est un acte de légitime défense qui n'a pas grand-chose à voir avec le travail de la police. ;-)

Avez-vous déjà commis une infraction grave?

Non

Liz Ritschard, votre personnage dans «Tatort», protège souvent les petits et les faibles contre les forts et les méchants. Vous est-il déjà arrivé de vous retrouver dans la peau d'un David qui doit affronter juridiquement un Goliath, par exemple les pouvoirs publics ou une grande entreprise?

Non. Mais, avant l'espace Schengen, je me souviens que je devais parfois patienter pendant des heures dans un bureau pour obtenir un visa de travail ou d'établissement à l'étranger. C'est une expérience précieuse car, quand on est Suisse, on n'a pas l'habitude d'être un simple numéro de dossier.

Existe-t-il une loi complètement inutile à vos yeux?

La loi sur l'expulsion des étrangers.

Y a-t-il des situations où vous êtes heureuse qu'il y ait des lois?

Tous les jours, je me félicite de constater que les voitures roulent toutes à droite.

Est-ce que, depuis que vous interprétez des rôles de policières à la télévision, votre regard sur la police a changé?

Oui. L'étroite collaboration avec des policiers pendant les tournages m'a fait réaliser que leur quotidien pouvait être très difficile.

Drogues, meurtre, chantage, vol, cybercriminalité: laquelle de ces spécialités vous «fascine» le plus?

Je ne parlerais pas de fascination. Mais j'imagine que la vie d'un très bon hacker doit être assez passionnante... ;-)

La littérature policière vous intéresse-t-elle? Avez-vous un auteur préféré?

Je ne suis pas une vraie fan de romans policiers. Mais, avec le temps, j'en ai quand même lus pas mal. J'aime bien Camilleri, Highsmith, Hankell et je suis en train de lire un livre de l'auteure israélienne Batja Gur. Et puis il y a quelques écrivains zurichois amusants.

Y a-t-il une phrase que vous aimeriez absolument prononcer en tant que Liz Ritschard dans «Tatort»?

Non, mais je pourrais par exemple parler à l'envers...?

Coop Protection Juridique SA

Entfelderstrasse 2, Case postale 2502, 5001 Aarau
T. +41 62 836 00 00, F. +41 62 836 00 01
info@cooprecht.ch

MERCI!

Chères lectrices, chers lecteurs,

40 ans de succès: à l'occasion de son anniversaire, Coop Protection Juridique remercie ses partenaires. Car, sans eux, notre entreprise ne serait pas ce qu'elle est.

Nous aimerions donc remercier les organisations et sociétés suivantes: Employés Suisse, Atupri, Beobachter, Collecta, Coop, Européenne Assurances Voyages, Syndicat du personnel de la douane et des garde-frontières garaNto, Helsana, Helvetia, CPT, Asloca du canton de Berne, Nationale Suisse, ÖKK, Association du Personnel de la Confédération APC, Association du personnel de la Suva, Association suisse des employés de banque, Syndicat du personnel des transports SEV, smile.direct, Organisation suisse des patients OSP, Sympany, Syna, Syndicom, Unia, Association transports et environnement ATE, Syndicat des services publics SSP.

40 **coop** protection juridique
tout simplement différente.
1974
2014

